



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 27 mai 2021, à 19h30
Salle de spectacles

8^{ème} séance – 2020 / 2021

Séance du jeudi 27 mai 2021

Présidence de M. Jonas Kocher, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier et notre Huissier suppléant, au Bureau ainsi qu'à tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise tous les vendredis, samedis et dimanches à 14h00 et 20h00.

Point COVID

M. le Président informe sur l'arrêté cantonal du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) a été modifié comme ceci en date du 2 décembre 2020 et est en application depuis le 3 décembre 2020. S'agissant de la tenue des séances des législatifs sont :

- Les conseils généraux et communaux sont autorisés à se réunir, pour autant que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de distance sociale et d'hygiène soient respectées.
- Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, hormis pour l'orateur, si celui-ci se trouve à plus d'1.5 mètre des autres personnes présentes.
- Les séances sont accessibles à la presse, mais pas au public.
- Du gel hydroalcoolique est à disposition.
- Je vous prie de limiter vos déplacements dans la salle le plus possible.
- La distance de 1.5 m. entre chaque personne doit être respectée dans toute la mesure du possible.
- La prise de parole aura lieu aux micros devant la scène, micros qui sont numérotés.

48 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Martha Bejarano, Hassna Chaaïb, Maria Rodriguez, Marie Schneider et Carole De Col ainsi que MM. Maximilien Anhorn, Philippe Anhorn, Suat Özcan, Sanches Cooper, Oumar Niang, François Bertschy, Florian Briaux, Alain De Col, Stéphane Montabert et Boubacar Tahirou.

Sont absent-e-s : Mmes Mariline Braz Lopes Rodriguez, Lysiane Gallay-Sarriot, Milica Maksimovic, Angela Riccio et Aline Segin ainsi que MM. Selim Ibrahim, Olivier Abbey, Eric Aeschlimann, Vladimir Ilic Carlos Machado, Gökan Savci, Abdullah Tabib, Radovan Bila, Bilal Kahraman, Michele Scala, Rachid Taaroufi et Vito Tartaglia.

Avant de continuer, j'ai le regret de vous annoncer le décès en date du 2 mai 2021 de Mme Ruth Zürcher, maman de Mme la Conseillère municipale Patricia Zürcher Maquignaz.

Au nom du Conseil communal, j'adresse nos sincères condoléances et notre soutien à la famille et je vous prie de bien vouloir vous lever afin de respecter une minute de silence pour honorer sa mémoire.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu les droits d'initiative suivants :

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée « Nos arbres, notre Ville et le tram »
- Un dépôt d'un postulat par Mmes les Conseillères communales Suzanne Sisto-Zoller et Elodie Golaz Grilli intitulé « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative aux automates à billets des tl
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Mehmet Korkmaz intitulé « Parc du Ranch »
- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller intitulée « Préserver le patrimoine bâti »
- Un dépôt de motion de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller intitulée « Sauvons nos arbres ! »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée « Jusqu'ici tout va bien. Jusqu'ici tout va bien. Et nous à Renens, on va comment ? »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 13 après le développement de la motion Silvio Torriani porté à l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 avril 2021
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - o Communiqué de la Municipalité du 17 mai 2021 sur ses activités du 19 avril au 14 mai 2021
 - o Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani et consorts relative à l'interdiction de la mendicité
 - o Réponse écrite de la Municipalité à la question de M. le Conseiller communal Pascal Waeber relative au réseau de vélo PubliBike
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de commission – Préavis** N° 85-2021 – Demande d'un crédit pour :
 - les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux
 - les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons de Sous-Biondes
M. Richard Neal, Président-rapporteur
11. **Rapport de commission – Préavis** N° 86-2021 – Fontaine du mail du Marché – Demande de crédit en complément du préavis N° 104-2016 - Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes
Mme Muriel Rossel, Présidente-rapporteuse
12. Dépôt de préavis – Discussion préalable
- **Préavis intercommunal N° 87-2021** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 12 « ch. du Bochet/Autoroute »
Présidence : Fourmi rouge
 - **Préavis intercommunal N° 88-2021** – Déplacement du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge dans le cadre de la réalisation du parc de la Mèbre à Crissier et de la renaturation du ruisseau de la Mèbre - Crédit de construction
Présidence : UDC
 - **Préavis N° 89-2021** – Plan climat de Renens et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Mise en place d'un plan climat communal »
Présidence : PLR
 - **Préavis N° 90-2021** – Mesures d'accompagnement du futur plan climat : augmentation de la canopée à Renens et réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² »
Présidence : PSR
 - **Préavis N° 91-2021** – Demande de crédit complémentaire au budget 2021 - couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 2021 – concernant les mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans les bâtiments communaux
Présidence : Commission des finances
13. Motions, postulats, interpellations
- Développement de la motion Silvio Torriani intitulée « Renens et la publicité commerciale ? »
14. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 avril 2021

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 29 avril 2021.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil n'a reçu, à ce jour, aucune démission.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée ce point de l'ordre du jour est clôt.

4. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Préavis N° 85-2021

Un courrier électronique a été adressé à tous les membres du Conseil communal communiquant un complément d'information concernant le préavis N° 85-2021.

Pour celles et ceux qui n'en auraient pas pris connaissance, une copie papier est à disposition auprès de notre Huissier.

Réponse orale à la question de Mme Nicole Divorne relative aux droits d'initiative en suspens

Faisant suite à la question de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne lors de la séance du Conseil communal du 29 avril 2021 sous « Communications de la Présidence », je vous confirme que la compétence de transmission de ce document est du fait de la Municipalité.

En revanche, comme je vous l'avais annoncé lors de la séance du Conseil communal du 4 février 2021, ce document sera joint aux documents de la première séance du Conseil communal de la législature 2021-2026. D'autre part, le Bureau du Conseil communal demandera que ce document, mis à jour, soit présenté lors des séances Bureau du Conseil communal – Chef-fe-s de groupes et de partis – Municipalité.

Nonobstant, si vous souhaitez le recevoir avant chaque séance, vous pouvez sans autre vous adresser au Secrétariat municipal qui regardera les modalités avec vous.

Courrier

Le Bureau du Conseil communal a reçu en courrier, de trois pages, émanant de la « Guilde des travailleurs », lequel est à votre disposition, sur demande, auprès du Bureau.

POL

Le Bureau du Conseil a reçu le rapport de gestion de la POL, celui-ci sera transmis à Mme Nicole Divorne, Présidente de la CRI.

Jetons de présence

Les jetons de présence, liés au 1^{er} semestre 2021, seront honorés dans la première quinzaine du mois de juillet 2021 avec les précisions suivantes.

- a) Les fiches individuelles, ne mentionnant pas les activités liées au Conseil communal du 24 juin 2021, seront envoyées aux membres du Conseil communal au début du mois de juin pour un 1^{er} contrôle.*
- b) Les fiches individuelles finales seront envoyées aux membres du CC à la suite du CC du 24 juin 2021.*

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Madame la Secrétaire,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. En plus des nombreuses communications qui vous ont été adressées, je cède la parole à Mmes les Conseillères municipales Karine Clerc et Tinetta Maystre pour des annonces additionnelles.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

J'ai deux informations à vous transmettre.

D'une part, suite à l'intervention de M. le Conseiller communal François Delaquis, lors de la dernière séance du Conseil communal, durant laquelle il s'interrogeait sur la forme adoptée pour informer la population des changements dans la loi sur les prestations complémentaires mentionnées dans la dernière édition du Carrefour Infos, je vous informe que nous nous sommes rencontrés pour en discuter.

À l'origine de cet article rédigé, par des représentants de l'ARASOL et du précédent rédigé par la Cohésion sociale, il y a la volonté de favoriser l'information à la population sur les assurances sociales utiles. Toutefois, comme l'a suggéré M. François Delaquis nous pourrions également le faire via le site de l'ARASOL ou de la Ville, ceci est à l'étude ; toutes suggestions sont les bienvenues afin de trouver la bonne formule, le bon vocabulaire afin que ces informations circulent au mieux.

La deuxième information que je souhaitais partager concerne les panneaux de la Ville réinstallés dans les rues, panneaux qui, en général, sont utilisés lors d'élection. Je vous confirme qu'il n'y a pas d'élections en vue. Simplement vous allez voir fleurir sur ces panneaux, à partir de la semaine prochaine, des travaux d'élèves de l'établissement secondaire du Léman, fruit d'une collaboration entre l'Observatoire de la Sécurité, qui souhaitait donner un peu de l'espace public aux jeunes sous une forme différente, et d'une enseignante d'arts de l'établissement qui s'est beaucoup enthousiasmée et qui a beaucoup contribué à l'organisation de ce projet.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce petit mot pour faire suite à l'ouverture de la passerelle « Rayon Vert » qui a eu lieu ce mardi. Vous dire le bonheur et la fierté de toutes les équipes qui ont contribué à œuvrer à cette passerelle, et en même temps leur tristesse de ne pas pouvoir le faire avec plus de public. En effet, en raison des consignes sanitaires, seul un nombre limité de personnes a pu participer à la conférence de presse.

Toutefois, pour compenser un système de balade a été mis sur pied pour pouvoir, d'une part, traverser cette passerelle en ayant une thématique supplémentaire que juste d'accéder aux quais, mais aussi de découvrir tout ce qui s'est fait autour en collaboration avec les CFF, les tl et les communes partenaires.

Je vous invite, toutes et tous, de venir sur site ; des lieux d'accueil sont prévus et les itinéraires sont distribués avec une tablette de chocolat pour pouvoir tenir sur le chemin.

Les itinéraires sont également disponibles sur https://www.renens.ch/Enmouvement/chantiers_gare.php?Nr_Projets=20 et La Municipalité espère vous rencontrer ce samedi.

De plus, une petite information qui paraîtra dans la prochaine édition du Carrefour Infos : les tl ont renforcé leur présence et leur offre dans l'Ouest lausannois. À savoir que les lignes 31, 32 et 33 qui ne circulaient que durant la semaine, circulent maintenant toutes le 15 minutes 7 jours sur 7. Ceci est un vrai renfort afin d'assurer un transport modal et tenté de faire autrement pour des déplacements dans l'Ouest lausannois.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Intervention suite au Communiqué de la Municipalité « Projet d'accueil et d'hébergement social pour des femmes vivant dans la précarité »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'ai lu avec la plus grande attention que vous aviez un projet de lieu d'hébergement à l'avenue du 1^{er}-Mai, toutefois je m'interroge quant à savoir si ce lieu sera également accessible aux femmes avec enfants ?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie, Mme Nathalie Jaccard, pour votre intérêt à ce projet qui est en cours d'élaboration avec un groupe de femmes qui travaillent avec le Rel'Aids, et dont plusieurs d'entre elles ont des enfants.

Nous avons donc été confrontés à la situation, de ce fait nous prenons très sérieusement en considération cette réalité. Une partie de ce lieu sera consacrée à une APEM de jour et le projet prévoit de mettre en place un certain nombre de prestations tourné auprès de l'accueil, de la possibilité pour ces femmes de se reconnecter avec le réseau existant, avec un hébergement de nuit. Comme dit, le projet est en cours d'élaboration ; en effet il n'est pas si simple de faire cohabiter des parents avec d'autres femmes qui sont en situation de très grande précarité.

Je vous confirme donc que cette thématique est prise en compte.

- **M. Pascal Waeber, PLR**

Intervention suite à la réponse à la question relative au réseau de vélo PubliBike

Monsieur le Président,

*Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,*

Je salue le fait que la Municipalité ait pu aborder cette thématique avec la société PubliBike concernant les stations qui ont été détériorées et fermées.

Je souhaite que la réouverture des stations renanaises intervienne au plus vite, car la création de nouvelles stations du réseau PubliBike est une bonne chose pour le développement de l'intermodalité et j'encourage la Municipalité à aller dans ce sens.

Merci pour votre réponse.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention suite au Communiqué de la Municipalité « Square du 14 juin »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Il a été répondu favorablement au postulat que j'avais déposé au nom du Collectif de rebaptiser le square « Square du 14 juin ».

Il est également mentionné qu'un petit évènement sera organisé pour son inauguration. Je souhaiterais que lorsque la Municipalité aura décidé de son organisation qu'elle nous le communique, car il est évident que les femmes qui ont envie de faire la grève devraient se mobiliser et être présentes.

Donc, en vue de coordonner les choses, il serait bien que la population soit informée de cet évènement important.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous remercie, Mme Nicole Haas-Torriani. Ce que vous demandez est dans notre intention et nous vous solliciterons afin de voir avec vous le format de cette inauguration.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation relative à l'interdiction de la mendicité

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je voulais remercier la Municipalité et notamment M. Olivier Golaz pour la réponse relative à mon interpellation.

Elle apporte certainement des éléments et des détails chiffrés en réponse à mes questions. Elle traite la question des amendes émises, toutefois, nous savons bien, tous, que les personnes amendées sont dans l'impossibilité de les payer, s'agissant très souvent de personnes n'ayant même pas de domicile fixe.

Donc, du travail administratif souvent inutile, peut-être coûteux, voire pour certains incompréhensibles. Reste tout entière la problématique de la mendicité, et cette thématique, témoin de la pauvreté ; ce n'est pas ni une loi ni un règlement qui va la faire disparaître. Elle crée du malaise et questionne.

Nous souhaiterions que la mendicité n'existe pas, mais ce n'est pas une simple interdiction qui va régler cette thématique.

Après l'arrêté de la Commission européenne, et ses futures conséquences sur notre loi, il me semble évident qu'une attitude bienveillante envers la mendicité s'impose. L'interdiction reste pour le moment légale, mais, à mon avis, elle n'est plus légitime. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro.

- **M. François Delaquis**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le mardi 25 mai 2021 dans sa séance ordinaire afin de délibérer sur les incidences financières des préavis suivants :

Préavis intercommunal N° 87-2021 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 12 « Ch. du Bochet/Autoroute

- *La Commission des finances accepte, à l'unanimité des membres présents, les incidences financières de ce préavis.*

Préavis intercommunal N° 88-2021 – Déplacement du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge dans le cadre de la réalisation du parc de la Mèbre à Crissier et de la renaturation du ruisseau de la Mèbre - Crédit de construction

- *La Commission des finances accepte, à l'unanimité des membres présents, les incidences financières de ce préavis.*
- *Ce préavis a été traité administrativement en urgence et n'a malheureusement pas fait l'objet d'une lecture et des corrections usuelles par le Service des finances.*

Ainsi, les conclusions de ce préavis présentent le montant HT alors qu'à Renens le montant TTC est de mise. Les subventions doivent également être indiquées. Enfin, l'amortissement est immédiat par le Fonds.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances a fait sienne le projet d'amendement proposé par le Service des finances. Ainsi, la Commission des finances dépose l'amendement suivant :

*« **ALLOUE** à l'entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement brute de CHF 44'820.- TTC avant déduction des subventions fédérales de CHF 20'757.35 TTC, soit une subvention communale d'investissement nette de CHF 24'062.55 TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.*

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.1067.5010 « Déplacement collecteur intercommunal Parc de la

Mèbre » et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006. Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourrait être financée par le fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal ».

Préavis N° 89-2021 – Plan climat de Renens et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Mise en place d'un plan climat communal »

- *La Commission des finances accepte par 8 voix pour et une abstention les incidences financières de ce préavis.*

Préavis N° 90-2021 – Mesures d'accompagnement du futur plan climat : augmentation de la canopée à Renens et réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² »

Le point 8.4 du préavis qui indique que cet investissement n'entraîne pas d'augmentation de charges de fonctionnement n'a guère convaincu la Commission des finances, car dès que ces arbres seront plantés et au fur et à mesure que leur nombre et leur taille grandiront, le compte de fonctionnement en sera touché, comme le laisse entendre le point 7.2 qui parle de charge additionnelle de travail.

- *La Commission des finances accepte, à l'unanimité des membres présents, les incidences financières de ce préavis.*

Préavis N° 91-2021 – Demande de crédit complémentaire au budget 2021 - couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 2021 – concernant les mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans les bâtiments communaux

- *La Commission des finances accepte, à l'unanimité des membres présents, les incidences financières de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Celle-ci n'étant pas demandée elle est close.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie M. Gérard Duperrex, Président de la CUAT, de se rendre au micro.

- **M. Gérard Duperrex**, Président de la Commission

Monsieur le Président,

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

S'agissant de la CUAT, je n'ai pas de communication à transmettre, toutefois je relève que notre Commission s'est rencontrée une seule fois durant cette année de législature. Par contre, je tiens à souligner que l'année dernière, la Commission c'est également réunie qu'une seule fois, sous la Présidence de Mme Verena Berseth, Fourmi rouge.

Il a été relevé lors de la dernière séance du Conseil communal, par la voix de Mme Tinetta Maystre, suite aux interventions de Mme Muriel Rossel et M. Silvio Torriani, que la Municipalité accepte les incitations de ces deux personnes de continuer à travailler ensemble.

La CUAT est à disposition pour cela et c'est volontiers qu'au début de la prochaine législature nous pourrions revoir les règles de fonctionnement de cette Commission. Il est vrai que lors de nos séances, il y a peu de membres qui sont présents.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie Mme Nicole Divorne, Présidente de la CRI, de se rendre au micro.

- **Mme Nicole Divorne**, Présidente de la Commission

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

La Commission régionale et intercommunale de la Ville de Renens s'est réunie le 18 mai à 20h00. Sur les 18 membres, 7 étaient présents, 5 étaient excusés et 6 étaient absents.

Lors de cette séance, nous devons mettre en place les relations entre la CRI et la Municipalité, ceci n'a pas pu être fait étant donné l'absence excusée de M. Jean-François Clément, Syndic. La CRI s'est quand même penchée sur cette question et les conclusions suivantes ont été formulées.

- *Les délégués de Renens se sentent seuls, lorsqu'il s'agit de voter dans leurs conseils respectifs s'ils n'ont pas eu d'informations sur ce qui serait favorable pour la Ville de Renens ; la vision de la Municipalité nous serait fort utile.*
- *Nous relevons aussi que parfois la Municipalité et la Direction des conseils intercommunaux se renvoient la balle et nos délégués ne savent plus où obtenir des informations.*
- *Nous souhaiterions savoir quelle est notre marge de manœuvre en tant que Délégués et où obtenir des informations ?*
- *Finalement, les documents de nos différents conseils et assemblées arrivent tard par rapport à la prochaine séance plénière. Une information en amont de la Municipalité quant aux éventuelles décisions/informations nous faciliterait la tâche.*

La CRI a également discuté des différents conseils à composant. Pour l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois, voici le rapport fourni par M. François Delaquis, que je remercie.

Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois (M. François Delaquis)

Dans sa séance du 19 mai dernier, le Conseil intercommunal a accepté les comptes 2020 de la POL.

Les charges effectives, hors amortissements, défalcatons et attribution aux financements spéciaux, sont inférieures d'environ CHF 1'700'000.- au montant budgété, qui s'élevait à CHF 25'960'300.-. On constate une importante diminution des recettes dues aux mesures COVID, soit près de CHF 934'000.-, sur un montant budgété à CHF 7'466'600.- (-12.54%), hors prélèvements sur fonds spéciaux et participations des communes. Au final, la contribution globale des communes est inférieure d'environ CHF 848'900.- (-4.51 %) par rapport à la prévision budgétaire.

Pour Renens, qui paye le 28.629% des coûts de la POL, sa contribution 2020 sera de CHF 5'189'270.83.

Un important préavis a également été bouclé à la demande de la Commission de gestion de la POL, il s'agit du préavis 05/2012 relatif au déménagement de la POL à la route des Flumeaux à Prilly. Le montant initial voté était de CHF 1'800'000.- auquel s'est ajouté un crédit complémentaire par voie budgétaire de CHF 140'000.-. Au final la moins-value sur le préavis est de CHF 862.01 et CHF 8'468.85 sur le crédit complémentaire.

La gestion a également été acceptée à une faible majorité, les abstentions étant très nombreuses. Ceci est dû à la manière dont est géré politiquement le projet Régio. Ainsi, je cite le rapport de la Commission de gestion à ce sujet :

« Projet Régio »

La Commission a eu une longue discussion au sujet du projet Régio. Si d'un point de vue organisationnel et technique la Commission y voit de nombreux avantages avec le peu d'information dont elle dispose, les commissaires déplorent qu'il n'y ait toujours pas eu de préavis sur lequel le Conseil intercommunal ait eu à se prononcer.

De l'avis de la Commission, ce projet n'est piloté que sous son angle technique et sous la forme centralisatrice, il y manque la conduite politique, car de nombreuses questions n'ont pas encore trouvé de réponses, comme par exemple, le financement ».

Le Comité de direction de la POL s'était engagé à présenter le rapport sur le projet Régio lors du Conseil intercommunal du 19 mai. Quelles ne furent pas les surprises des membres du Conseil intercommunal d'apprendre, quelques jours auparavant, que cette présentation était repoussée en septembre et de découvrir le soir même qu'une présentation a quand même eu lieu, le jour même, sans la présence des conseillers intercommunaux.

La soirée des coups de théâtre n'était pas encore terminée. En effet, alors que la Commission de gestion avait demandé pour ses travaux d'avoir le rapport Régio, il lui a été donné une fin de non-recevoir.

Finalement au cours de ce Conseil intercommunal, un commissaire ayant invoqué la loi sur l'information, toutes les conseillères et tous les conseillers intercommunaux ont reçu ce document dans sa version électronique le lendemain.

De plus, alors que la Commission de gestion s'interrogeait sur le rôle des répondants communaux de la POL, tout en appréciant leur travail, elle apprenait que cette fonction allait être supprimée. Nouvelle information donnée en séance du Conseil intercommunal, les responsables communaux allaient être remplacés par des responsables de secteurs, sans aucune précision sur ce que comprenait le secteur.

La Commission de gestion, unanime, s'est insurgée contre la manière de faire du Comité de direction et le déni démocratique envers le Conseil intercommunal.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président précise que les nouveaux élus qui seront délégués dans les différentes commissions intercommunales n'ont pas encore été assermentés par les différents conseils intercommunaux. De ce fait, l'organisation future peut être discutée, mais pas les points actuels. Néanmoins, il remercie la CRI pour cette initiative.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

Je trouve que nous recevons de plus en plus d'informations intéressantes tant de la CRI que de la CUAT, toutefois je regrette que ces informations nous soient transmises oralement lors des séances du Conseil communal.

Ne serait-il pas possible, puisque ce ne sont pas des commissions, telles que la COFIN, qui siègent trois jours avant la séance du Conseil communal, de recevoir ces informations avec les documents du Conseil, de manière à ce que cela puisse être discuté dans les séances des groupes.

Le rapport de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois est intéressant, mais nous n'avons pas forcément le temps de les assimiler.

Je souhaiterais donc que ces rapports soient envoyés par la Présidence de la CRI ou transmis avec le matériel du Conseil. Je vous remercie.

Réponse de Mme Nicole Divorne, Présidente de la CRI

La CRI est composée de délégués de vos groupes politiques. Ces documents leur sont transmis et ils peuvent tout-à-fait être utilisés lors de vos séances de préparation.

Comme dit précédemment, le nombre de délégués qui ne vient pas aux séances de la CRI est conséquent, donc si ensuite les informations ne sont pas relayées dans vos groupes politiques, je n'y peux rien. Nous essayons de transmettre les informations le plus rapidement possible, ensuite c'est un travail à l'interne que vous devez faire. Nous ne pouvons pas faire toutes les choses à double non plus.

M. le Président informe que ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau du Conseil communal pour qu'un suivi soit donné lors de la prochaine législature.

- **M. François Delaquis, PSR**

Durant cette législature, j'ai présidé deux fois la Commission de gestion de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois. À partir du 20 juillet, le budget de la POL s'examine. Dès que je recevais ces aspects, je transmettais tous les documents nécessaires, mais il est difficile, pendant l'été, que des remarques puissent être faites.

Et si je prends l'aspect de la gestion et des finances, je peux même vous dire que nous avons travaillé sur un document de gestion qui n'était pas le même que celui transmis au Conseil intercommunal. Ce qui est problématique.

Il est donc très important, lors de la prochaine législature, que le Conseil communal de Renens soit attentif à cela. Nous sommes un des plus réactif, car force est de constater qu'ailleurs c'est un peu du « béni-oui-oui ».

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique que le Bureau n'a reçu aucune communication.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Rapport de commission – Préavis N° 85-2021 – Demande d'un crédit pour :

- **les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux**
- **les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons de Sous-Biondes**

M. le Président prie M. Richard Neal, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Richard Neal**, Président-rapporteur de la Commission

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La Commission s'est réunie le lundi 22 mars 2021 à 18h30 à la salle de conférence de la salle de spectacles.

Présents :

Pour la Commission : Mesdames Laurence Plattner et Suzanne Sisto-Zoller, Messieurs Jean-Marc Dupuis, Robert Mulopo et Richard Neal (Président rapporteur).

Absents : MM. Stéphane Montabert, Reza Safaï et Vito Vita

Pour la Municipalité : Mesdames Karine Clerc et Dierdre McKenna, Messieurs George Chevallaz, Jean-François Clément, Didier Divorne et Antoine Perret.

Excusée : Mme Michèle Dedelley

Le président ouvre la séance et passe directement la parole à la Municipalité.

M. Jean-François Clément présente le projet qui s'inscrit dans le plan de rénovation de l'ensemble des bâtiments scolaires de Renens. Florissant, Léman, Censuy, Verdeaux Pépinières, Simphon, 24-Janvier, Malley (futur projet).

M. Didier Divorne nous présente la planification scolaire et l'obligation qu'ont les communes de mettre à disposition des sites scolaires. Il nous rappelle qu'il y a encore deux sites scolaires qui ont des pavillons en « containers » (Pépinières et Simplon)

Ils ont dû regarder de près le site scolaire de Verdeaux - Pépinières - Saugiaz pour quantifier les besoins en locaux. Le dicastère Culture-Jeunesse-Sports-Affaires Scolaires est également intervenu pour chiffrer les besoins parascolaires. Il s'avère que dans le bâtiment de Verdeaux, beaucoup de classes sont maintenant sous-dimensionnées, vu les changements de normes et qu'on ne peut donc plus les utiliser telles quelles.

Le préavis N° 85-2021 demande le financement pour le concours d'architecture de l'ensemble des travaux sur le site qui se fera en deux étapes pratiques par la suite.

- 1) Le réaménagement du collège de Verdeaux puis*
- 2) la construction du collège des Pépinières – Saugiaz*

Si le financement de ce préavis est facile à calculer, le financement de la construction à proprement parler dépend énormément des résultats du concours d'architecture.

Mme Karine Clerc précise que la prévision tient compte du profil des familles du Réseau Renens-Crissier. L'offre actuelle est répartie entre le Foyer Sainte-Famille, la Farandole et le réfectoire du Temple. Les locaux prévus dans les nouvelles constructions viendront compléter cette offre en proposant près de 200 places d'accueil en UAPE, APEMS et réfectoire.

Questions des Commissaires

- *Êtes-vous sûr que les nouveaux bâtiments seront assez grands ? Ne faudrait-il pas prévoir encore plus de classes ?*
 - *M. Jean-François Clément : Il est difficile d'anticiper les besoins pédagogiques futurs.*
 - *M. Didier Divorne : La planification scolaire se fait en collaboration avec le Canton. La future école de Malley va soulager au niveau de l'intégration. L'idée d'une place pour un élève n'est plus d'actualité à partir des degrés 7-8P.*
 - *Mme Clerc Karine : Le système de calcul pour la planification n'est pas vieux, nous allons de plus en plus nous rapprocher des besoins réels.*
 - *Mme Déirdre McKenna : Nous prévoyons la possibilité de rajouter un étage si nécessaire.*

- *Verdeaux sera-t-il vidé ? Tous les élèves seront mis dans une structure provisoire (style « Portakabin » sur le parking coté Bugnon. Il y a le danger de traverser la route pour la récréation sur le terrain de foot ! Pourquoi ne pas utiliser les salles libres à la Croisée ?*
 - *Elles seront occupées d'ici là*

- *Combien d'années les enfants seront-ils enclassés dans des structures provisoires ?*
 - *Maximum 2 ans grâce au tournus des classes*

- *Et qu'en est-il des 2 classes de 1-2P aux Baumettes ?*
 - *Il y a d'autres utilisations de ces locaux maintenant.*
 - *Mme Clerc Karine : Il est difficile de calculer précisément le nombre d'enfants qu'il y aura dans le futur, car un appartement peut être occupé par une famille ou par des étudiants des Hautes Écoles... Nous avons surtout besoin de places pour petits enfants, car nous remarquons que les familles, une fois qu'ils ont 1-2 enfants en âge scolaire, partent de Renens pour aller plus loin.*

- *Nous avons vraiment besoin d'avoir le cheminement des calculs sur le nombre d'élèves. De connaître le nombre et les lieux des classes froides.*
 - *M. Didier Divorne : Il y a la possibilité de faire une deuxième séance avec la Commission et la planification scolaire, Mme Michelle Dedelley ainsi que des représentants du Canton.*
- *Pourquoi mettre les services de psychologues, psychomotriciens et logopédistes (PPLS) aussi à Verdeaux ?*
 - *Cela nous permettra de ne plus devoir louer des locaux à la Rue de Lausanne 21.*
- *Pourquoi ne pas utiliser le Pavillon des Corbettes ?*
 - *Cela serait très difficile, ce pavillon n'étant plus aux normes.*
- *Que vont devenir les arbres dans la cour de récréation ?*
 - *Nous avons fait une étude sur la santé de ces arbres. Ils sont en bonne santé et la majorité d'entre eux seront préservés. Juste quelques-uns, malades, devront être abattus.*
- *Que va devenir le passage piéton entre Pépinières 20 et la Rue de Saugiaz (petit parc) ?*
 - *L'endroit sera préservé avec peut-être des limitations de passage temporaires durant certaines phases des travaux.*
- *Quelles sont les limites en hauteur (par rapport à la vue des immeubles du Chemin des Pépinières) ?*
 - *Normalement pas plus haut (à vérifier sur le nouveau plan de quartier.)*
- *Pourquoi ne pas mettre les structures provisoires sur le terrain de foot ?*
 - *Cela bloquerait l'utilisation du terrain pour le voisinage.*
- *La Commission demande que lui soit fourni le cahier des charges du concours d'architecte,*
 - *Pas de soucis, c'est public. Il sera disponible sur www.simap.ch.*

Réfection toitures du pavillon des Biondes

Il est nécessaire de faire des travaux de toitures urgentes (enclassement jusqu'à 2028 environ), car nous avons besoin de ces locaux. Le crédit demandé pour ces travaux se monte à CHF 180'000.-, car pour le moment des bâches tenues par des lambourdes sont installées.

- *Le besoin est énorme, le pavillon est très apprécié par les familles du quartier des Biondes. C'est dommage de le démolir, car les jeunes enfants sont plus près du domicile que s'ils doivent aller jusqu'à Verdeaux.*
 - *La décision de détruire Sous-Biondes n'est pas encore prise, mais le bâtiment est au bout de sa vie.*

Suite aux délibérations de la Commission, il est demandé une deuxième séance avec, comme proposé, des membres de la planification scolaire et du Canton, ainsi que les directrices des écoles primaires de Renens.

Deuxième Séance

La commission s'est réunie une deuxième fois, le lundi 19 avril 2021 à 18h30 sur le site scolaire du Léman.

Présents :

Pour la Commission : Mmes Laurence Plattner, Verena Berseth (en remplacement de Mme Suzanne Sisto-Zoller), MM. Jean-Marc Dupuis, Reza Safaï, Vito Vita et Richard Neal (Président rapporteur)

Excusé : M. Robert Mulopo

Absent : M. Stéphane Montabert

Pour la Municipalité : Mmes Karine Clerc, Michelle Dedelley, Tinetta Maystre, Dierdre McKenna ainsi que MM. George Chevallaz, Didier Divorne, et Antoine Perret.

Excusé : M. Jean-François Clément

Pour les établissements scolaires : Mmes Carole Boyer, Muriel Gross et Élodie Wettstein ainsi que M. Yves Flaction

Après un tour de table de présentation, M. le Président pose directement les questions qui étaient en suspens suite à la première séance.

- *Comment faites-vous la planification scolaire ?*
- *Comment calculer combien d'enfants seront présents dans 10 ans ?*
- *Pourquoi ne pas directement voir grand et faire un étage de plus ?*
- *Puisque la planification scolaire 2020-21 va sortir très bientôt, pourquoi ne pas utiliser ces chiffres-là ?*

Mme Michelle Dedelley : Le rapport de planification scolaire de 2015 mentionnait déjà le besoin d'agrandir le site de Verdeaux – Pépinières – Saugiaz. Nous avons le soutien du département de l'Urbanisme, qui nous informe quels nouveaux logements vont être construits avec un ratio de calcul pour X familles donc X enfants... ou étudiants ou personnes âgées.

Le ratio en 2015 était de 11,6 élèves pour 100 habitants. Le nombre d'habitants stagne à Renens, donc le ratio reste stable voire baisse même un peu pour être autour de 11 élèves / 100 habitants. Entre 2010 et 2015, il y a eu la nouvelle loi scolaire qui a beaucoup modifié le calcul. La LEO a aussi entraîné une première enfantine obligatoire.

Nous collaborons aussi avec le contrôle des habitants qui nous permet d'avoir chaque année le nombre d'enfants qui sont en âge de commencer l'école à 4 ans révolus. Il y a les mêmes genres de calculs pour tout ce qui concerne le parascolaire. Une fois les nombres pour les années futures calculés, nous regardons les bâtiments pour voir ce qui est à disposition et s'il faut agrandir, construire, etc.

La LEO a entraîné des changements au niveau des degrés. L'ancien cycle de transition CYT5-6 correspond maintenant aux degrés 7-8P. Les classes 1 à 8P sont donc considérées dans le degré primaire et les classes 9^e à 11^e dans le degré secondaire.

Nous devons séparer les degrés primaires et secondaires ce qui entraîne le besoin d'avoir des grands sites scolaires à proximité des familles. Lors des 2 dernières planifications, nous avons mis 5% de locaux en réserve.

Mme Gross : Nous avons actuellement 11 classes par année scolaire à Renens. Les prévisions pour 2040 font monter ce chiffre à 14 classes par année scolaire... D'ici là, l'école de Malley sera construite.

Pour rappel : Écoles secteur Est : 24-Janvier, Florissant, Croisée, Censuy, Mont de Bys, (Malley) Écoles secteur Ouest : Sous Biondes, Pépinières, Verdeaux, Simplon, Caudrey

Mme Élodie Wettstein (direction Ouest) : Verdeaux - Pépinières - Saugiaz sera surtout un pôle 5-8H. Les salles de dégagement seront de plus en plus utilisées, mais peuvent être plus petites, car peu d'élèves à la fois.

Mme Boyer (direction Est) : Nous regardons presque quotidiennement des demandes spécifiques.

Il y a beaucoup de flux d'arrivées et de départs, ce qui peut changer les choses au cours de chaque année. Environ 40 élèves par année arrivent et partent en cours d'année, ce qui équivaut à 2 classes !

Questions :

- *Est-ce qu'on va rénover 24 janvier ? : Pourquoi ne pas prévoir grand à Verdeaux - Pépinières au lieu d'agrandir 24-Janvier ?*
 - *Oui c'est prévu, mais c'est financièrement plus intéressant de faire du provisoire pendant une rénovation que de construire en dur ailleurs.*
- *Pourquoi ne pas mettre les containers sur le terrain de basket ?*
 - *Pour garder libre la zone Pépinières pour la nouvelle construction (traits rouges dans le préavis), sinon nous aurions dû bouger les containers au fur et à mesure de la construction.*
- *Peut-on maintenant avoir le cahier des charges détaillé ?*
 - *Il n'existe pas encore, il sera élaboré en quelques mois, si vous nous accordez le crédit. Donc il sera mis en ligne d'ici l'automne normalement.*
- *Est-ce qu'il y aura un ou deux architectes pour le projet ?*
 - *Nous voulons un seul architecte qui chapeaute le tout pour avoir une vision d'ensemble.*
- *Pour les prochains préavis, pourra-t-on aller sur le site de Verdeaux - Pépinières ?*
 - *S'il n'y a plus de restrictions COVID, pas de soucis.*

Suite aux délibérations de la Commission, celle-ci pose quatre vœux et deux amendements.

Vœux

1. *Nous demandons que le cahier des charges du concours d'architecture prévoie directement la possibilité de construire 10% de classes supplémentaires sur le site.*
 - **6 oui**
2. *Nous demandons la construction d'une passerelle temporaire par-dessus le bas de la Rue du Bugnon afin de sécuriser le passage des enfants entre les collèges et le terrain de foot et aussi éviter des gros soucis de fluidité de trafic lors des récréations.*
 - **6 oui**
3. *Nous demandons la pérennisation d'un site scolaire aux Sous-Biondes.*

➤ **6 oui**

4. Nous demandons que le cahier des charges détaillé, établi pour le concours d'architecture, repasse en commission avec la présence des directrices des secteurs Est et Ouest pour qu'elles puissent aussi donner leur feu vert avant sa publication.

➤ **6 oui**

Amendements :

Amendement N° 1 :

~~ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 2'358'200.- TTC pour permettre les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site entier et l'étude pour la transformation du collège et de la salle de gym de Verdeaux.~~

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 192'800.- TTC pour permettre les études préalables du projet.

Amendement N° 2

~~Compte N° 3500.2048.5030 Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz – Concours – et études – CHF 2'358'200.- TTC~~

Compte N° 3500.2048.5030 Études préalables - Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz - CHF 192'800.- TTC

➤ **Les amendements sont acceptés par 5 oui et 1 abstention**

Vote final :

C'est à la l'unanimité des membres de la Commission présents (6 « oui ») que les conclusions amendées sont acceptées.

Troisième séance

Suite au dépôt du rapport de préavis par la Commission, la Municipalité a souhaité encore nous rencontrer avant le Conseil Communal de ce soir (27 mai 2021). Le but étant de nous partager leurs réactions détaillées par rapport à nos vœux et amendements, et pour essayer de nous convaincre de revenir sur nos demandes.

Vu le délai très court, nous nous sommes donc réunis le mardi 25 mai 2021 à 19h au collège de Verdeaux.

La Municipalité nous a envoyé le matin même un document écrit avec leurs réponses afin de pouvoir directement entrer dans le vif du sujet le soir venu (voir annexe).

Présents pour la commission :

Mmes Verena Berseth et Laurence Plattner ainsi que MM. Vito Vita, Robert Mulopo, Jean Marc Dupuis, Reza Safai et Richard Neal (Président-rapporteur)

Excusé : M Stéphane Montabert

Pour la Municipalité :

Mmes Karine Clerc, Tinetta Maystre et Dierdre McKenna ainsi que MM. Jean François Clément, Didier Divorne, et Antoine Perret.

Pour les Écoles :

Mmes Wettstein (directrice) et Gross (Planification scolaire du Canton)

M. Dupuis a dû nous quitter à 19h30.

Nous avons d'abord visité les divers locaux des écoles de Verdeaux et Pépinières ou nous avons pu effectivement constater la vétusté des lieux.

Suite à cette visite, nous avons siégé à la salle de gym (distance Covid oblige) pour débattre des points soulevés par la Municipalité.

Nous avons assez longuement débattu sur chacun des quatre points, avec chaque parti qui s'expliquait sur les raisons de ses choix.

Plusieurs précisions et éclaircissements ont pu être apportés de part et d'autre. Notamment concernant la sécurité des enfants, l'avenir de l'école de Sous Biondes et les difficultés que présenterait la prévision de possibles classes supplémentaires dans 15 à 20 ans.

Pour ce qu'il en est de l'amendement, la municipalité a proposé que nous le retirions et en contrepartie, il y aurait la possibilité pour un des membres de la commission de siéger dans le jury du concours d'architecture pour servir de relais entre le Jury, la commission et le conseil.

Avant que la municipalité nous quitte, nous leur avons demandé d'envoyer à tous les membres du conseil, la réponse écrite qu'ils nous ont fait parvenir afin que tous prennent connaissance de leurs arguments. C'est chose faite, vous l'avez normalement reçue hier matin.

Délibérations :

Suite à une assez longue délibération, la commission a voté pour le maintien de l'ensemble de nos vœux et amendements (5 oui et 1 abstention) fin de séance à 21h45

Vœux

- 1. Nous demandons que le cahier des charges du concours d'architecture prévoie directement la possibilité de construire 10% de classes supplémentaires sur le site.*
- 2. Nous demandons la construction d'une passerelle temporaire par-dessus le bas de la Rue du Bugnon afin de sécuriser le passage des enfants entre les collèges et le terrain de foot et aussi éviter des gros soucis de fluidité de trafic lors des récréations.*
- 3. Nous demandons la pérennisation d'un site scolaire aux Sous-Biondes.*
- 4. Nous demandons que le cahier des charges détaillé, établi pour le concours d'architecture, repasse en commission avec la présence des directrices des secteurs Est et Ouest pour qu'elles puissent aussi donner leur feu vert avant sa publication.*

Amendements :

Amendement N° 1 :

~~ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 2'358'200.- TTC pour permettre les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site entier et l'étude pour la transformation du collège et de la salle de gym de Verdeaux.~~

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 192'800.- TTC pour permettre les études préalables du projet.

Amendement N° 2

~~Compte N° 3500.2048.5030 Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz – Concours – et études – CHF 2'358'200.- TTC~~

Compte N° 3500.2048.5030 Études préalables - Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz - CHF 192'800.- TTC

Des vœux ayant été émis, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité quant à savoir si elle souhaite y répondre.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Je vais apporter des compléments et répondrai à la fin aux vœux.

Effectivement, vous avez, tout comme nous, la volonté d'offrir des infrastructures scolaires de qualité à nos élèves. La formation étant un thème majeur pour l'avenir de nos enfants et vous êtes intervenus souvent pour que nos élèves puissent avoir également des infrastructures scolaires et parascolaires de qualité.

Il se trouve que la Ville de Renens a de très gros retard en matière d'établissements scolaires. Ceci nous est souvent rappelé par les directions, les enseignants et les parents. Un très gros travail a déjà été fait à Florissant et au Censuy notamment ; le programme est maintenant toujours chargé puisqu'il s'agit d'offrir des conditions actuelles et modernes aux élèves du site scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz. À sa suite, nous transformerons très rapidement le collège du 24-Janvier, qui permettra lui, assez facilement une extension étant donné que nous avons acquis une parcelle adjacente. Nous avons également en vue le projet « Malley-Simplon ». Tout ceci est énorme, mais nous le devons à notre population, à nos enfants.

Dire aussi que les objets précédents sont un véritable succès reconnu par les enseignants ; M. Aso Piroti nous dit régulièrement tout le bien qu'il pense de ce que la Ville a entrepris.

Nous vous avons présenté un préavis complexe, en prenant en compte la thématique de l'urbanisme et de la planification scolaire ; les vœux tels que présentés par la Commission sont de nature à retarder tout le programme, voire l'arrivée des élèves dans ces lieux, car comme vous le savez, la prise de possession d'un nouveau lieu ne peut se faire que lors de la rentrée scolaire.

Nous avons sollicité une dernière rencontre afin de discuter des vœux déposés par la Commission que nous n'entendions idéalement pas emmener. De dire que de demander quatre classes de plus, paraît bien évidemment une bonne idée, mais relativement limitée. Effectivement, si vous recevez quatre classes de plus, correspondant à environ 80 élèves supplémentaires, cela signifie qu'il faudra également aménager toutes les structures annexes (salles de sport, vestiaires, accueil, réfectoire) et ce n'est peut-être pas une bonne idée

d'autant plus que ce site à une jauge future assez maximale. Il serait donc préférable, sur Renens, d'augmenter plutôt les autres sites que celui-ci.

Nous avons donc répondu qu'il était difficile de mettre en œuvre ce vœu.

S'agissant de la passerelle, bien évidemment, tant l'établissement scolaire, vous et nous sommes tous préoccupés par la sécurité. La meilleure des solutions pour garantir la sécurité des enfants au quotidien sera étudiée. Est-ce que cela sera une passerelle, un tunnel.... Nous préférierions que vous nous incitez à garantir la sécurité plutôt que de prévoir en amont l'élément qui permettra de le faire.

Concernant la pérennisation du site scolaire « Sous Bionde », là nous avons peut-être été maladroits dans la communication : le site scolaire « Sous Bionde » est un site magnifique, mais il est difficile de garantir aujourd'hui qu'il restera un site scolaire. ; nous avons par contre dit que ce site restera utile à l'enfance. Nous ne pouvons vous garantir que demain trois classes resteront. En effet, nous constatons qu'il est difficile d'ouvrir des classes de manière complète avec des enfants de ce quartier, cela signifie que nous faisons venir des enfants d'autres quartiers. C'est donc une pesée d'intérêt. De plus les élèves enclassés sur ce site devront se déplacer pour la gym étant donné que la structure nécessaire n'existe pas.

S'agissant du cahier des charges : effectivement, nous disons qu'aujourd'hui l'ensemble des éléments qui constituerait le futur site est connu. Ces éléments ont été validés avec les directions des écoles, la spécialiste du Canton ainsi qu'avec les doyens, tous disent que ce qui est mentionné répond aux besoins de la future structure.

Maintenant, il s'agit de décliner ceci de manière à ce que le concours puisse être lancé et pour vous démontrer que nous ne vous cachons rien, nous avons proposé à la Commission ad-hoc d'impliquer un de ses membres en l'invitant à rejoindre le jury afin qu'il puisse relayer à chaque instant ses remarques, volontés et intentions, comme vous l'avez fait, M. Sylvio Torriani, lors de la mise en concours du projet de Malley. L'idée est donc de reconduire cette expérience positive en vous donnant, à vous Commission ad-hoc, représentant du Conseil communal, l'entier de moyens d'action sur ce projet afin de pouvoir offrir le plus rapidement possible des conditions d'accueil aux élèves de Renens ; ceci pour pouvoir également lancer le plus rapidement possible le projet du 24-Janvier qui lui pourrait accueillir les quatre classes de plus demandées, puis le Simplon.

S'agissant de ce dernier site, combien de temps allons-nous pouvoir travailler dans ces conditions, nous avons des pressions, raison pour laquelle nous nous sommes permis de convoquer pour une 3^{ème} séance la Commission ad-hoc, merci à vous d'être venus, merci à vous d'avoir consacré autant de temps, raison pour laquelle nous souhaitons maintenir le projet tel que proposé dans le préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Laurence Plattner, Les Verts**

*Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La séance de mardi soir m'a permis de faire du chemin. Les réponses transmises par la Municipalité, et les informations complémentaires reçues de la plupart des intervenants ont étayé ma réflexion.

Sans remettre en cause le travail de la Commission, qui n'est de loin pas terminé puisque trois autres préavis nous attendent, cette séance m'a confortée, au point que je regretterai presque que ces indications complémentaires n'aient pas été intégrées dans le préavis. J'ai réalisé que la demande du cahier des charges destiné au concours d'architecture était prématurée à ce moment-là. Nous avons voulu, certes à juste titre, trop entrer dans les détails du projet global, oubliant que le but de ce premier préavis est d'accorder un crédit pour des études préalables. Je rappelle ici que la COFIN en a accepté les incidences financières à l'unanimité.

Alors oui, ce projet global a un coût, mais il s'agit d'une école.

À l'instar de plusieurs autres communes du Canton, nos sites scolaires deviennent vétustes – rien que l'ensemble modulaire et provisoire des Pépinières date de 1990 ! – et la démographie fait qu'ils ne répondent plus, ou bientôt plus, aux besoins en capacité d'accueil, ni aux normes dictées par la LEO.

Plus qu'un lieu purement scolaire, l'école est un lien social important, tant pour les enfants, que pour leurs parents. Et en cette période de pandémie, l'école prend une dimension encore plus importante, lorsqu'on sait le nombre d'écoliers qui ont souffert du confinement, parce qu'éloignés de leurs camarades et de leur(s) enseignant(s).

Nos enfants méritent pleinement que Renens leur offre un lieu de qualité dans lequel ils pourront s'épanouir.

Faisons confiance à la Municipalité. Elle porte ce projet conjointement avec la direction de l'établissement primaire. Cette direction collabore activement et entretient des concertations soutenues avec les différents services communaux. Dès lors, nous pouvons considérer que les facteurs sont réunis pour permettre à ce projet de se réaliser à la satisfaction, non seulement des enfants, mais de toute la population renanaise. Il est temps d'avancer.

Forte de ces convictions, et au nom des Verts de Renens, je vous invite à accepter les conclusions de ce préavis, sans les amendements.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Bonsoir à tous,

Au nom de la Fourmi rouge, je soutiens Mme la Conseillère communale Laurence Plattner et vous prie d'accepter le préavis tel que présenté.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Il est vrai que la Commission a émis quelques doutes, a émis des questions. Certains ont trouvé une illumination mardi ; peut-être un petit forçage ou peut-être pas.

Ces vœux et amendements ne sont pas venus parce que la Commission a envie de bloquer ce projet. Bien sûr qu'elle est attachée à la construction de ce collège qui en a besoin. Simplement, comme M. le Syndic l'a dit il y avait beaucoup de « peut-être ».

Et il est vrai que lorsque nous posons des questions et que l'on nous répond « peut-être, cela va être étudié, ce sera pour plus tard... », alors que nous avons effectivement quatre préavis, c'est donc une fusée à quatre étages et quand le premier étage est parti... Et le but de ces

vœux et amendements c'est justement que et la Commission et le Conseil communal intègrent et rentrent à fond dans le projet et y participent aussi.

On n'a pas arrêté de nous dire en Commission que la Municipalité était pour la transparence, nous demandons juste de voir le cahier des charges, et celui-ci nous est refusé, alors que cela ne retarde rien du tout, puisque vous venez de l'entendre, celui-ci sera fait pour le mois de septembre, et au mois de septembre, nous pouvons très bien avoir ce cahier des charges et voter le complément pour ce préavis d'étude.

Finally, il n'y a aucun retard. Ces amendements et ces vœux permettront au Conseil communal et à la Commission de rentrer à fond dans le projet, de l'intégrer et que tout le monde y soit, le prennent par les bras le corps et le soutienne.

Ce sont pour toutes ces raisons que je soutiens les amendements et les vœux dans un but de clarification et encore une fois, cela ne péjorera rien du tout et ne retardera pas non plus le projet.

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

M. Jean-Marc Dupuis vous a informé qu'il n'y aurait pas de retard si les conclusions sont amendées. Nous avons regardé au sein de service BaDoLoC. Amender les conclusions signifie qu'un préavis devra être refait, c'est attendre que le SIA valide le cahier des charges du Canton. Validation reçue, il nous faudra vous présenter un préavis pour libérer le reste du montant, qui sera étudié par une Commission ad-hoc et soumis à votation au Conseil communal pour approbation. Est-ce qu'il y aura des demandes de modification ? Pour nous, Municipalité, il est clair que si ce soir le préavis est accepté sans modifications des conclusions, c'est-à-dire sans amendements, nous arriverons à tenir avec la réflexion de Verdeaux pour la rentrée 2026 et les nouveaux bâtiments pour la rentrée 2028, nous devrons toutefois « serrer » certaines choses. Devoir déposer un nouveau préavis, et nous comprenons la démarche, n'est pas un souci, toutefois, il faut juste être convaincu, et ceci a été vérifié avec les services concernés, que nous prenons une année de retard.

Comme l'a exprimé M. Jean-François Clément, Syndic, en début de soirée, les déménagements de cette ampleur ne peuvent se faire que lors d'une rentrée scolaire, à mi-août. Donc, pour nous l'objectif c'est d'avoir des bâtiments disponibles fin juin, mi-juillet au plus tard. Ce qui permettra de déménager tout le mobilier, équiper les salles avec du nouveau mobilier si nécessaire, étant entendu que nous allons récupérer tout ce qui peut l'être.

Pour nous, il est clair que d'amender les conclusions impose un retard d'une année.

Je vous remercie pour votre attention.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Je vous remercie pour ces nouvelles informations.

Ce que je n'arrive pas très bien à comprendre c'est qu'en ayant maintenant la vue d'ensemble de ce timing, de ce cahier des charges qui doit être validé, c'est pourquoi, il n'y a pas eu anticipation ? Pourquoi la Municipalité ne nous a pas donné ces informations bien plus tôt afin que nous puissions avoir l'ensemble des informations ? À titre personnel, je n'apprécie pas beaucoup ce chantage.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Pourquoi n'avons-nous pas anticipé ?

Nous savons de longue date quels sont les besoins des écoles, nous savons quels sont les projets à emmener. Ce sont de projets conséquents, engageants beaucoup de personnes, qui prennent du temps, qui sont conséquents, qui engagent des finances rares et par rapport à ces projets.

Nous avons souvent été interpellés ici par rapport à la pandémie du Covid : que faites-vous pour ceci, que faites-vous pour cela ? J'aimerais aussi dire que notre administration travaille avec des ressources rares dans un grand nombre de services et que la Covid est également passée chez nous. Nous avons aussi, et je vous prie de m'en excuser, eu des collaboratrices et des collaborateurs qui ne pouvaient pas assumer leur rôle pleinement dans le contexte de la pandémie. Le télétravail est un palliatif, mais n'est pas toujours la meilleure des solutions pour avancer sur des projets ; alors le retard, et non le manque d'anticipation, est lié à la fois à des ressources rares et à des phénomènes contextuels que nous ne maîtrisons pas.

Ce n'est pas un chantage, mais pouvoir voter ce soir, sans amendements, ce préavis nous permettrait peut-être d'anticiper plus vite le suivant.

J'entends donc votre remarque, mais la réponse est que l'on ne peut pas nous targuer d'un manque d'anticipation, mais d'un certain retard.

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Lors de notre première séance au mois de mars, nous avons questionné le timing, parce que nous avons un petit souci entre le Collège de Verdeaux et celui de Sous-Biondes et souhaitions séparer les deux. Nous avons été informés qu'il n'y avait pas d'urgence, que ce préavis pourrait être voté au mois de mai. Et lors de la dernière séance relative à Verdeaux-Pépinières-Saugiaz, M. le Président du préavis nous a informés que M. le Syndic lui a confirmé que si nous retenions les vœux et les amendements, nous aurions un retard entre 4 et 6 semaines.

Aujourd'hui, devant le Conseil communal, il nous est dit que le retard sera d'une année ; il y a donc un problème de temporalité qui me surprend, en tant que commissaire, et je ne sais pas comment vous calculez les retards, comment vous calculez vos chantiers ?

Dans votre préavis, vous mentionnez qu'il faut lancer le concours d'architecture et nous avons encore du temps. Donc, je rejoins Mme Elodie Golaz Grilli comme quoi vous êtes en train de nous mettre devant un fait accompli en nous disant que ce préavis doit être accepté ce soir.

Les informations ne s'accordant pas, la Commission a donc décidé du maintien des amendements et des vœux.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Monsieur

Monsieur Reza Safaï, vous avez raison, c'est un retard de six semaines qui aboutira finalement à un retard d'une année. Pourquoi ? Parce que, et là les établissements scolaires sont unanimes, il n'est pas possible de déménager en cours d'année scolaire. Un déménagement demande de la préparation, un engagement de personnel (équipements des salles, équipements des tableaux, etc...).

Alors oui, il s'agit effectivement de 4 semaines théoriques, mais équivalant à une année de retard en fonction des années scolaires. Cela veut dire qu'au lieu de prendre possession de ces lieux, comme dit par M. Didier Divorve, en 2026 et 2028, cela reportera d'une année le planning mentionné.

Nous en sommes navrés, mais il est vrai que nous poussons afin que cela se fasse dans les meilleures des conditions

- **M. François Delaquais, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je suis mal à l'aise avec ce préavis, je sais que l'école est une thématique très importante et nous ne pouvons que le dire et le redire.

La Commission a fait un sacré travail en étudiant un certain nombre de choses. Dans ce rapport, il est notamment mentionné qu'il n'y a pas de cahier des charges, toutefois, lorsque nous donnons de l'argent, c'est la moindre des choses que de savoir ce que l'on en fait d'abord ; je trouve cet élément étonnant.

Aussi, lorsque j'entends que l'on n'arrive pas à dire fermement que l'on peut maintenir l'aspect de « Sous-Biondes » en tant qu'école, lorsque nous savons que ce quartier est un des quartiers les plus peuplés et que le type de maisons, je le sais, présidant la SCHR, et d'appartements est voué à accueillir des familles avec des enfants en âge de scolarité, cela va tourner. J'ai le sentiment que là, à travers les directions scolaires, on est en train de faire de la centralisation et cela je l'ai déjà ressenti dans plusieurs préavis, et c'est ce qui me gêne dans l'aspect de ce préavis.

Je serai prêt à prendre le risque d'avoir ce léger retard, car je pense qu'aussi que dans l'aspect des constructions, en ce moment, il y a d'autres choses qui peuvent engendrer des retards (matière première) et je pense que nous pourrions avoir un dossier qui serait un « peu mieux foutu ».

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Le programme vous l'avez, peut-être pas rédigé SIA compatible, parce que c'est la suite de l'étude, mais le programme scolaire, le projet des nombres de salles de classe, les m² de préau, toutes les salles ont été discutées avec les Directions et demandées sont inscrites et communiquées dans le préavis d'une façon extrêmement précise. Ce sera donc la base du programme du jury du concours.

Sous le point N° 6.2 « objectif du concours », en page 10, sont mentionnés tous les éléments qualitatifs et les intentions qui vont être discutés et qui vont permettre de qualifier le projet, de permettre aux futurs architectes d'apporter des solutions innovantes qui seront discutées dans le cadre du jury. Les éléments vous les avez.

Le programme du jury, à proprement dit, est un document technique qui rapporte un certain nombre de choses, qui mentionne qui sont les membres du jury, qui nomme les différents éléments techniques, SIA compatible. C'est un document de la corporation des architectes. Ce que nous vous soumettons aujourd'hui, c'est très clairement un programme de salles de classe, d'équipements et un programme qualitatif pour les espaces extérieurs, et avec cela vous avez tout ce qu'il faut pour avancer.

Cela a été dit, et il est important de le redire, cela a été fait main dans la main avec les Directions et sur cette base, la planification scolaire n'apporte rien de plus. J'aimerais surtout rappeler que cela apparaissait déjà dans la précédente planification scolaire, déposée en 2016, nous avons déjà ces éléments et simplement les choses se prennent les unes après les autres.

Maintenant que le collège du Léman est terminé, la Ville a pu se préoccuper du collège « Verdeaux, Pépinières, Saugiaz » et les éléments vous sont connus. Il n'y a rien de nouveau, il n'y a rien à cacher, c'est vraiment un programme ambitieux, dans un site important, magnifique. Ce collège, qui date d'une certaine époque, va être remis à neuf, quoi de mieux que d'y aller maintenant.

Nous avons procédé de la même façon pour le site du Collège du Censuy, où nous avons aussi établi un premier préavis avec des intentions, un programme, une demande de crédit d'étude ; ce dossier a très bien avancé par la suite, il n'y a pas vraiment eu de surprise à notre avis. De ce fait, et à l'instar de ce qui s'est fait pour le Collège du Censuy, nous tenons vraiment à vous proposer de prendre tel que proposé ce préavis qui est généreux, mais correspondant exactement aux besoins.

- **Mme Laurence Plattner, Les Verts**

Monsieur le Président,

Effectivement j'ai eu la lumière, mais, elle est venue de la Directrice Primaire de Renens Ouest et pas du ciel, parce que M. Jean-Marc Dupuis vous n'étiez pas là, vous auriez peut-être eu aussi plus d'informations.

Concernant « Sous-Biondes », et l'intervention de M. François Delaquis, la Directrice nous a dit qu'il y avait actuellement des 1P et 2P et qu'il n'y avait, sauf erreur de ma part, que deux élèves qui habitent Les Biondes. Les autres élèves dépendent de la Farandole qui les accompagne à Sous-Biondes.

Effectivement, peut-être, que dans quelques années la démographie changera et qu'il y aura plus d'enfants en 1P et 2P aux Biondes, en tout cas pour l'instant voici ce que nous avons eu comme explication de la Directrice. Merci.

- **M. François Delaquis, PSR**

Je suis désolé d'insister sur l'aspect des Biondes, mais c'est bien le problème de la planification scolaire. Il faudrait essayer d'aller voir un peu le type d'appartement et le nombre de pièces. Vous avez des appartements de 4 pièces et là-bas cela ne peut être qu'une famille qui y habite. Alors momentanément, il peut y avoir des enfants qui sont en apprentissage, mais c'est tout un quartier qui vit, qui tourne, et il ne faut pas avoir une vision à une année, et c'est un peu le sentiment que j'ai avec les directions d'école.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

J'ai juste une remarque à faire qui ne concerne peut-être pas totalement le sujet, mais tout de même.

Nous parlons de planification scolaire, la dernière que nous avons eue date de 2016 et nous aurions dû recevoir celle de 2021-2026 ces derniers temps et nous ne l'avons toujours pas. Donc, lorsque l'on parle de planification scolaire, encore faudrait-il l'avoir pour pouvoir s'appuyer dessus afin de pouvoir argumenter. Merci.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Simplement pour vous informer que la planification scolaire 2021-2026 existe, mais, effectivement, vous ne l'avez pas encore reçue. Nonobstant, ce préavis est basé sur celle-ci

présentée par les personnes qui travaillent dessus, à savoir quatre services et en collaboration avec le Canton. Tous étaient présents devant la Commission ad-hoc lors de la 2^{ème} séance.

Maintenant, je peux comprendre que pour les membres du Conseil communal ce rapport tarde un peu, il sera bientôt en votre possession et vous pourrez effectivement avoir cette vision des prochaines années.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Par rapport au vœu relatif à Sous-Biondes, ma fille y a été scolarisée bien que n'habitait pas aux Biondes donc elle a beaucoup marché, mais cela ne fait rien.

Ce vœu pourrait être maintenu. C'est un vœu qui pourrait aboutir, il peut être imaginé, par la suite, que ce bâtiment scolaire puisse être amélioré et pérennisé. Donc, je pense que nous pourrions nous laisser un temps de réflexion sur ce vœu afin de permettre à la Municipalité d'évaluer cela.

Quant aux conclusions, moi je ne sais pas, mais vous êtes des super-architectes ; je vous admire, car vous voulez préalablement contrôler l'organisation, le concours d'architecte, etc..., et bien moi professionnellement je serai incapable d'évaluer cela. Alors si je pense que tous les commissaires sont aussi capables que cela, eh bien je vous félicite.

Mme Carole Castillo, Président du groupe Fourmi rouge, demande une suspension de séance, celle-ci est avec accordée par M. le Président.

À la reprise de la séance, M. le Président ouvre une dernière fois la discussion.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur cette problématique que nous avons ce soir.

Un projet de plus de CHF 60 mio, deux amendements, quatre vœux ! Je trouve que ce n'est pas beaucoup. Le Législatif a encore le droit de se prononcer et de donner son avis, et la Municipalité doit le respecter également comme nous, nous respectons ce que la Municipalité nous présente.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote les amendements proposés par la Commission, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

Amendement N° 1 :

~~ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 2'358'200.- TTC pour permettre les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site entier et l'étude pour la transformation du collège et de la salle de gym de Verdeaux.~~

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 192'800.- TTC pour permettre les études préalables du projet.

➤ C'est par 25 « oui », 17 « non » et 2 abstentions que l'amendement N° 1 est accepté.

- **M. Richard Neal**, Président de la Commission

Etant donné que le 1^{er} amendement a été accepté, je pense que le 2^{ème} amendement est caduc, étant donné qu'il s'agit simplement d'un report du N° de compte.

M. le Président s'enquiert auprès de l'Assemblée afin de savoir si un membre s'oppose à la proposition de M. Richard Neal.

Aucun membre ne s'y oppose, l'amendement

Amendement N° 2

~~Compte N° 3500.2048.5030 Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz – Concours – et études – CHF 2'358'200.- TTC~~

Compte N° 3500.2048.5030 Études préalables - Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz - CHF 192'800.- TTC

n'est pas soumis à votation.

M. le Président prie M. Richard Neal de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis **amendé** N° 85-2021 de la Municipalité du 8 mars 2021,*

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

~~*ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 2'358'200.- TTC pour permettre les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site entier et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gym de Verdeaux.*~~

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 192'800.- TTC pour permettre les études préalables du projet.

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.- TTC pour les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons de Sous-Biondes.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants :

- ~~*Compte N° 3500.2048.5030 Site scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz – Concours et études – CHF 2'358'200.- TTC.*~~
- ***Compte N° 3500.2048.5030 Études préalables - Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz - CHF 192'800.- TTC***

- *Compte No 3500.2049.5030 Pavillon de Sous-Biondes - Travaux de rénovation – CHF 180'000.- TTC.*

Ces dépenses seront amorties en 30 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST A LA MAJORITÉ (30 « OUI », 8 « NON » ET 6 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS AMENDÉES DU PRÉAVIS N° 85-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Préavis N° 86-2021 – Fontaine du mail du Marché – Demande de crédit en complément du préavis N° 104-2016 - Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes

M. le Président prie Mme Muriel Rossel, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **Mme Muriel Rossel**, Présidente-rapporteuse de la Commission

La Commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mardi 4 mai 2021 à 19h00 à la salle de Conférences de la Salle de spectacle.

Elle était composée de Mmes Mariline BRAZ LOPES RODRIGUEZ, Verena BERSETH, Laurence PLATTNER et Muriel ROSSEL (présidente-rapporteuse) ainsi que de Messieurs Rachid TAAROUFI, Florian GRUBER, Gérard DUPERREX et Vincent KELLER.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale en charge du dicastère « Urbanisme – Travaux », accompagnée par MM. Alain Peneveyre (chef du service Gestion urbaine -Développement durable) et Christophe Sarda (chef de service des travaux dans les travaux de l'accompagnement de l'arrivée du tram).

Mme Patricia Zürcher, Conseillère municipale, était excusée.

Objet

Le préavis a pour but de présenter la demande de financement pour l'installation et la mise en œuvre d'une nouvelle fontaine sur le mail du Marché. Ce crédit vient en complément au crédit voté lors du préavis N° 104-2016.

Contexte

La réalisation du mail du Marché, en cours de chantier, facilitera les traversées piétonnes en direction du nord. Arborisé avec seize nouveaux platanes, cet espace accueillera également

une place de jeux pour enfants entourée de bancs. Le devis voté en 2016 ne prévoyait aucun montant pour un poste de fontaine, mais évoquait un éventuel déplacement de la fontaine existante.

Cette dernière, réalisée par l'artiste André Tommasini, a dû être démolie en début d'année. Réalisée en béton, elle s'est nettement dégradée avec le temps. Sa proximité avec un espace de jeux était également problématique et dangereuse.

Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, il semble essentiel d'équiper ce nouvel espace public d'un ouvrage permettant d'une part de boire de l'eau, mais aussi d'apporter la présence rafraîchissante d'un bassin d'eau. Ce projet vise également à un usage parcimonieux de l'eau, grâce au mécanisme d'éco-fontaine.

Description de la fontaine

La future fontaine est constituée d'un plan d'eau (environ 5m sur 2m), ainsi que d'un point d'eau potable par bouton poussoir.

L'eau de la fontaine fonctionnera en circuit fermé afin de préserver les ressources naturelles. La solution préconisée utilise la pression d'eau du réseau pour se passer de pompe.

*Dépense d'investissement (TTC) : CHF 72'000.-
Frais d'entretien courant : CHF 1'100.-/an*

Séance de commission

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à la Municipalité. Mme Maystre précise que le projet de cette fontaine est parti des besoins, à savoir : d'apporter un point d'eau en Ville, de permettre aux enfants de patauger en toute sécurité et d'être écologique (une fontaine « classique » pouvant utiliser beaucoup d'eau et d'énergie de pompage). Le projet retenu a été conçu en fonction de cet usage, en étant le plus grand possible pour être encore d'une seule pièce.

Questions et remarques des commissaires

1. À propos de la démolition de l'ancienne fontaine (de André Tommasini)

Qui avait payé l'ancienne fontaine ?

- *La Commune de Renens, dans les années 70.*

Si la Commune a proposé à la famille de M. Tomassini de reprendre la fontaine, c'est qu'elle était déplaçable. On aurait pu la mettre ailleurs ?

- *Il s'est avéré que le béton, vieux de 50 ans, était trop abîmé. Le béton n'est pas du granit.*

Est-ce que cette œuvre, avant sa démolition, a été bien documentée ? Un commissaire regrette la perte d'une œuvre faisant partie du patrimoine historique de Renens. Il insiste sur l'importance de l'histoire récente de la Commune et souhaite voir établir une liste des œuvres perdues, oubliées ou qui risquent d'être détruites.

- *Oui, tout a été fait pour garder une trace de cette fontaine. Par ailleurs, la Municipalité réfléchit à faire un inventaire de ce qui est présent au niveau artistique dans la Commune.*

Existe-t-il un % culturel dans la construction du mail ?

- *Non, dans la Commune le % culturel n'est perçu que pour les bâtiments, pas pour les espaces publics. Cependant le Canton a des règles différentes. Il devrait donc y avoir quelque chose de sa part en lien avec la construction du tram.*

2. À propos de la situation de la fontaine / le mail

La situation proche de la route, n'était-elle pas dangereuse pour une fontaine qui se veut ludique ?

- *Il est prévu de mettre des potelets le long de la route, entre les passages piétons. En cas de nécessité, on peut rajouter des chaînes. Vu l'avancée des travaux, on ne peut plus changer l'emplacement. La vitesse devrait être limitée sur la route et le trafic sensiblement réduit de par la nouvelle géographie des lieux.*

Y aura-t-il des bancs proches de la fontaine ? Des zones de gazon dans ce « désert minéral » ?

- *L'aménagement n'est pas encore terminé dans ses détails. Non pas de gazon prévu, car il y aura de grands arbres apportant beaucoup d'ombre d'ici 20 ans. La fontaine est vue comme un 2^e lieu de jeu sur la place, raison de son léger éloignement de la place de jeu.*

3. La fontaine

Quelle est la profondeur de l'eau du bassin ?

- *R. 20cm*

Quelle sera sa température et qu'en est-il de la qualité de l'eau en été ?

- *Chaude ! Pas de qualité d'une piscine, car pas de baignade, seulement des éclaboussures.*

Matière, couleur du bassin ?

- *Béton coulé. Sera pièce unique, coulée pour cet emplacement. Une seule pièce permet la facilité d'entretien. Pas de peinture à l'intérieur. Durée de vie estimée : min. 30 ans.*

Quelle est la technique de circulation de l'eau ?

- *L'eau circule env. 7x. On estime une perte de 5 à 10% par jour. La Commune a déjà des fontaines de ce type au cimetière : elles sont très économes en eau. Pas de pompe. Le coût d'entretien est essentiellement lié au disconnecteur (empêche retour dans circuit).*

Délibération de la Commission

Tous les commissaires apprécient ce projet qui permet d'apporter un point d'eau en Ville et un lieu de jeux supplémentaire, sympathique.

Détermination de la Commission

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que les conclusions du préavis ont été acceptées par la Commission.

*Ladite commission émet cependant **un certain nombre de vœux** :*

- *Que la Municipalité procède à l'inventaire des objets d'art dans la Commune.*

- *Que des bancs soient installés à proximité de la fontaine et pas seulement ceux circulaires autour des platanes.*
- *Que certaines surfaces du mail soient dotées de plantations, dans l'attente de l'ombre des arbres, afin d'apporter du végétal dans cet espace.*
- *Que des WC publics soient à proximité.*
- *Que des chaînes de sécurité soient placées entre la route et la fontaine.*

Cinq vœux ayant été émis, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité quant à savoir si elle souhaite y répondre.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communaux,
La Municipalité accepte vos vœux.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, chers collègues.*

Le groupe PLR-PVL est quelque peu perplexe avec ce préavis N° 86-2021.

Vous allez comprendre.

Le principe d'une fontaine, c'est sympa. Ça apporte un peu de fraîcheur sur notre Place du Marché dédiée au béton. Jusque-là, tout va bien.

On lit ensuite que dans cette fontaine, les enfants pourront venir y patauger. Ça, c'est vraiment cool... Surtout à 7 mètres d'une route majeure (je crois que ce n'est pas loin de 20'000 passages/jour). Ces 7 mètres sont certainement à la limite inférieure imposée par le BPA...

Du coup, finalement pas si cool que ça.

Je vous propose de nous porter en été 2022 quand le Mall sera terminé.

Nous aurons donc une magnifique place avec une douzaine d'arbres, une « fontaine place de jeux » pour enfants, suivit à 3 ou 4 mètres d'un trottoir puis de quelques potelets et une route à forte densité, mais aucune barrière.

Sur ledit trottoir, nous trouverons inévitablement des vélos qui ne pourront pas circuler sur la route encombrée par les voitures, et je ne parle même pas des trottinettes électriques. Croire que les cyclistes suivront la réglementation routière est totalement illusoire, la plupart ne respectant déjà pas les feux rouges, imaginez bien qu'ils ne vont pas se gêner. Bref, avec tout ça nous avons une belle vue d'ensemble.

Quoiqu'il manque un truc non ? Mais oui, j'oubliais le plus important : des enfants courants dans tous les sens pour éviter de se faire gicler par les copains depuis la fameuse fontaine. Sympa le tableau non ?

Je répète : des enfants qui courent dans tous les sens... donc vers les vélos, les voitures et les trottinettes... Et là ce n'est plus 7 mètres, mais 3 ou 4 puisqu'on parle du trottoir.

Je vous laisse donc réfléchir quelques secondes au risque d'accident.

À notre avis, dans ce contexte, il faut choisir. On peut par exemple choisir de développer la place de jeux existante qui est sécurisée. On peut choisir de mettre une fontaine qui ne soit qu'une fontaine décorative. Mais mixer le tout proche d'une route majeure sans protection, si ce n'est une ridicule chaînette, là nous ne sommes plus d'accord.

En résumé, le groupe PLR-PVL refusera ce préavis et vous propose d'en faire de même. Nos enfants ne doivent clairement pas être des modérateurs de trafic.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

J'aimerais revenir ici sur un débat que nous avons eu durant les travaux de la commission. Je déclare mes intérêts, j'étais membre de cette Commission. Je ne vais pas trahir un secret, mais vous imaginez bien ce dont il s'agit : la destruction de la Fontaine Tomassini.

La Municipalité nous a précisé que celle-ci était trop abimée pour pouvoir être sauvée. C'est même écrit dans l'excellent rapport de notre collègue Muriel Rossel.

Comme à son habitude, la Municipalité a tenté de nous convaincre que tout a été fait pour garder une trace, une documentation, quelques photos de cette œuvre détruite. Et que les descendants de l'artiste avaient donné leur accord pour cette destruction criminelle.

Tout comme ce fut le cas lors de la destruction du kiosque des tl, classé en note 3 des monuments historiques ! Et qui se trouvait au départ du Rayon Vert inauguré il y a deux jours.

Figurez-vous que j'ai un collègue au Grand Conseil, un homme passionné de l'Histoire de ce Canton. Il le connaît bien ce Canton. Et il l'aime. C'est un adversaire politique, mais parfois, c'est un allié alors même qu'il est membre du PLR. Je me rappelle notamment de cette incroyable séance de commission qu'il présidait d'ailleurs : nous devions décider d'accorder quelque 10 millions au Conseil d'État pour la réfection de la Cathédrale de Lausanne. Mon collègue a ouvert la séance avec une pièce de monnaie frappée par l'Évêque de Lausanne et portant la date de 1250, quelque 15 ans après l'inauguration de la Cathédrale en précisant bien à tous les membres de la Commission que nous devions nous montrer dignes de nos prédécesseurs.

Eh bien, ce collègue, il s'agit bien sûr du député Philippe Vuillemin, possède, en plus de son immense connaissance historique de Lausanne et de sa passion pour la ville et sa cathédrale, un palmarès politique qui force l'admiration. Il a, notamment, été membre pour le PLR de la « Commission consultative des cimetières de la Ville de Lausanne ». Et dans cette commission siégeait avec lui, c'est pour cela que je vous en parle : André Tomassini. En chair et en os.

Lorsqu'il y a 10 jours il est venu me voir en me disant « tu sais, j'ai siégé avec Tomassini. C'était un homme passionnant et passionné. Il était très dur dans ses prises de position lorsqu'il s'agissait des œuvres des cimetières notamment. Et sur ses œuvres à lui, jamais il n'aurait laissé une de celles-ci se faire détruire, il les aimait trop ».

Je précise ici que M. Philippe Vuillemin m'a autorisé à le citer ici, au Conseil communal de Renens.

Alors bien sûr, Philippe Vuillemin n'est pas un habitant de Renens, et donc, on pourrait se dire que son avis n'est pas si important et que son vécu non plus et que la parole de la Municipalité de Renens est bien plus importante puisqu'elle a discuté avec les descendants de M. Tommasini.

Il se trouve, hasard encore du calendrier, que mardi dernier deux lettres de lecteurs d'un grand quotidien romand étaient publiées. Deux lecteurs habitants de Renens cette fois-ci. Mme Agnès Rossier et M. Séphane Monod. Je ne connais ni l'un ni l'autre, mais je partage leurs préoccupations. Ils réagissaient à ce sentiment de plus en plus fort dans la population de notre commune : un ras-le-bol de la destruction du patrimoine historique de notre Ville. Parce qu'un bâtiment des années 20 ou une sculpture des années 1970 mérite autant d'être protégée et conservée qu'une église du XIIIème siècle.

Comme ces deux habitants de Renens, moi aussi j'en ai marre de voir ces cubes de bétons affreux pousser à la place de maisons des années 30. Et vous connaissez mon amour pour le béton. On peut faire mieux, on peut faire bien, on peut faire quelque chose de beau avec du béton. Une fontaine par exemple.

Cette fontaine, qui aurait dû être sauvée selon le premier préavis du Mail présenté par la Municipalité, aurait tout à fait pu trouver sa place au milieu d'un des nombreux ronds-points qui fleurissent un peu partout.

Je ne me satisfais pas de ces destructions de notre patrimoine. Je ne me satisfais plus des explications de la Municipalité. Et je soutiendrai la motion demandant expressément qu'un inventaire soit fait, ce que la Municipalité a promis de faire, mais surtout qu'un plan de protection communal des éléments les plus remarquables soit établi en collaboration avec la Commission Culturelle. Ce n'est pas parce qu'un bâtiment ou une sculpture ne figure pas à l'inventaire des monuments historiques qu'il ne fait pas partie de l'Histoire communale, de notre Histoire.

Sur le fond du préavis, je voterai évidemment oui à cette pataugeoire carrée, utilitaire et peut-être écolo parce que je sais que les enfants aiment l'eau et détestent le goudron chaud. Sur le design, quelque part la Municipalité garde le bon cap et je la félicite !

Cette piscine en béton, cette pataugeoire carrée s'accordera parfaitement avec les « bunkers laids et gris dignes des ex-pays de l'Est », les « boîtes à chaussure dont apparemment l'usage du compas fait défaut aux concepteurs », les « blocs » si poétiquement décrits par Mme Rossier et M. Monod.

Je vous remercie.

- **Mme Laurence Plattner, Les Verts**

Monsieur le Président,

J'ai participé à cette Commission et effectivement la sécurité des enfants a été le sujet qui est arrivé très vite. Maintenant, nous pouvons dire qu'à la fin de travaux, le trafic devrait être sensiblement réduit et il y a un projet, sauf erreur, qui mettrait la route à 30 km/h.

Ce n'est pas une piscine, c'est juste une fontaine pour rafraîchir les plus petits. Cela ne m'inquiète pas plus que cela.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Pour réagir aux questions relatives à la sécurité routière.

Je souhaite attirer l'attention sur le fait que nous construisons là un mail, une extension de la Place du Marché : Mail qui veut dire place arborisée à travers laquelle le trafic peut passer, il y est invité, mais effectivement avec une modération de vitesse. D'autant plus que sur ce Mail, ce grand losange si on le voyait depuis le ciel, là où traverse les voitures, un petit seuil sera

réalisé qui fait que le trafic sera, de facto, ralenti. Comme dit, ce seront peut-être quelques poteaux, peut-être une modeste chaîne ; nous adapterons ce qu'il faut pour la sécurité, mais l'idée est bien d'en faire un lieu convivial, un lieu partagé.

Nous vivons déjà, sur la Place de la Gare, avec une zone 20km/h où nous n'avons pas eu de crainte pour la sécurité, je pense que de côté-là aussi il faut faire confiance sur ce qui vient et sur le comportement des uns et des autres. Il va sans dire que si cette fontaine attirait une foule d'enfants courant dans tous les sens, une solution sera trouvée.

Dans l'intervalle, c'est vraiment la réponse de la Municipalité, et il vaut mieux tard que jamais, nous l'accordons, à des demandes venues au sein du Conseil : apporter de l'eau à cet endroit. En plus d'apporter de l'eau, il y aura des jeux, il y aura des bancs, il y aura des arbres.

Le terrain de jeux est situé à une distance suffisante de la route pour ne pas créer de souci ; si cette fontaine en avait, nous répondrons aux vœux et nous prendrons les mesures qu'il faut ; nous pourrions peut-être même jouer avec les bancs afin d'éviter qu'il y ait un débordement intempestif.

À mon avis, les vélos et les trottinettes sont invités à rester sur la route, il y a ce qu'il faut pour eux sur la route, ils ne sont pas censés aller sur les trottoirs déjà aujourd'hui ; les seuls cyclistes qui ont le droit de les emprunter sont les enfants de moins de 12 ans et même eux, à priori, s'il y a une bande cyclable sont censés l'emprunter. Donc, gageons sur l'éducation et l'adaptation à ces nouveaux outils, mais ne craignons pas la sécurité, ce serait dommage de mettre en péril un projet qui amène de l'eau et de la fraîcheur en ville.

- **M. Richard Neal, PSR**

Monsieur le Président,

Combien de temps cette fontaine va être une fontaine ?

Pour la simple raison que si, nous prenons les précédents dans la Commune :

- *La fontaine devant l'Hôtel-de-Ville est maintenant une plate-bande.*
- *La fontaine devant la grange du Château 17, qui a complètement disparu, en petits morceaux, lorsqu'il y a eu les travaux de réfection et n'a pas été remplacée.*
- *La fontaine précitée par M. Vincent Keller ; cela fait des années qu'il n'y avait plus eu une goutte d'eau dedans.*
- *La fontaine le long du cheminement de l'eau qui traverse les bâtiments de la Vogiaz pour aller jusqu'au petit étang, tout le cheminement y est, les bassins, les rigoles sauf l'eau.*

Combien de temps est-ce que cette fontaine va être une fontaine, jusqu'à ce qu'elle soit asséchée ou « vert poilu » ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

C'est précisément pour cette raison que nous proposons un bassin extrêmement simple, dont on nous promet qu'il n'y aura pas de fuite, parce qu'il est créé en usine, qu'il est simple et facile à entretenir et probablement facile à colmater.

Le problème de la fontaine dite « Tommasini » c'était que ce n'était non seulement une fontaine ; c'était une œuvre d'art, un élément dans l'espace urbain. Cette multiplicité d'usage a fait que, peut-être, l'élément « fontaine » était la partie la plus fragile et qui visiblement n'a pas pu être réparée et c'est bien parce qu'il y avait des fuites qu'elle a dû être arrêtée.

Pour les autres, il y a eu récemment une réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller qui expliquait que d'autres fontaines ont aussi eu des fuites.

Je ne peux me prononcer quant à celle démolie à « Château 17 », mais sur les quelques autres, quand il y a des mécanismes c'est simplement plus fragile. C'est ce que nous avons pu dire à la Commission lors de la séance. Avec cet outil proposé, nous espérons clairement que c'est un élément qui puisse résister et tenir à travers le temps.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Muriel Rossel de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 86-2020 de la Municipalité du 23 novembre 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 72'000.- TTC pour les travaux de construction et de mise en œuvre de la fontaine sur le mail du Marché.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3830.5010.1066 – Fontaine du mail du Marché.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges brutes supplémentaires estimées à CHF 1'100.- TTC au budget 2021. Elles seront réparties dans les sections 3620 - Espaces verts - et 3409 - Édicules publics.

C'EST A LA MAJORITÉ (25 « OUI », 14 « NON » ET 5 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 86-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Muriel Rossel ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- **Préavis intercommunal N° 87-2021** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 12 « ch. du Bochet/Autoroute »
Présidence : Fourmi rouge
- **Préavis intercommunal N° 88-2021** – Déplacement du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge dans le cadre de la réalisation du parc de la Mèbre à Crissier et de la renaturation du ruisseau de la Mèbre - Crédit de construction
Présidence : UDC

- **Préavis N° 89-2021** – Plan climat de Renens et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Mise en place d'un plan climat communal »
Présidence : PLR
- **Préavis N° 90-2021** – Mesures d'accompagnement du futur plan climat : augmentation de la canopée à Renens et réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² »
Présidence : PSR
- **Préavis N° 91-2021** – Demande de crédit complémentaire au budget 2021 - couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 2021 – concernant les mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans les bâtiments communaux
Commission des finances

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que :

- la séance relative à l'étude du préavis intercommunal N° 87-2021 sera présidée par M. Simon Favre du groupe Fourmi rouge,
- la séance relative à l'étude du préavis intercommunal N° 88-2021 sera présidée par M. Dylan Montefusco du groupe UDC.
- la séance relative à l'étude du préavis N° 89-2021 sera présidée par M. Florian Gruber du groupe PLR
- la séance relative à l'étude du préavis N° 90-2021 sera présidée par M. François Delaquis du groupe PSR
- la séance relative à l'étude du préavis N° 91-2021 sera assurée par la Commission des finances

13. Motions, postulats et interpellations

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**
Développement d'une motion intitulée « Renens et la publicité commerciale ? »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 18 mai 2021 et qu'il a été déclaré « recevable », si personne ne s'oppose à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

Monsieur le Président,

Une réflexion globale sur l'affichage public à Renens a été entreprise au sein de notre Commune depuis 2016. Le cadre actuellement en vigueur ne correspond plus à une claire volonté de restreindre l'impact de la publicité commerciale sur l'espace public.

À l'heure où nos enfants identifient davantage de logos de marques que d'espèces végétales, il est important de réfléchir sur le monde que nous leur léguons et sur les espaces communs qui façonnent et façonneront notre mode de vie.

À l'heure où la publicité envahit notre visuel, pollue nos moyens de communication informatique, nos espaces de vie et met en danger notre santé en soutenant une consommation sans discernement, soyons exemplaires encore une fois.

En septembre 2019, un préavis (N° 57-2019) traitant de la publicité sur notre territoire communal avait été déposé puis retiré au début de l'année suivante face à des avis contradictoires pour être retravaillé.

Au Conseil communal du 8 octobre 2020, j'ai interpellé la Municipalité à ce sujet et depuis, pas de nouvelles.

Il est important de rappeler que plusieurs villes en débattent et que d'autres ont déjà renoncé à la publicité commerciale comme le Mont-sur-Lausanne. Une motion a aussi été déposée, en mars de cette année, au Grand Conseil pour donner plus de marge de manœuvre aux communes qui désirent réguler ou interdire les publicités contraires à leurs engagements climatiques et sociétaux.

En conclusion : Sans revenir en détail sur tout le travail et les avis déjà exprimés, je demande à notre Municipalité d'élaborer un nouveau préavis qui détermine la future réglementation des procédés de réclame par voie d'affichage.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Dire qu'effectivement votre demande est sur nos pupitres et dans nos projets. Elle fait partie des nombreux travaux que nous avons à entreprendre étant entendu que la Covid ne nous a pas fait accélérer ce dossier.

La parole n'est plus demandée et du fait que le renvoi à une Commission n'ait pas été requis, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE MAJORITÉ (28 « OUI », 11 VOIX « NON » ET 4 ABSTENTIONS) QUE LA MOTION EST TRANSMISE A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Dépôt du postulat Suzanne Sisto-Zoller intitulé « Sauvons les arbres ! »

*Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Monsieur le Municipal,
Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Conclusion : Nous demandons la suspension des autorisations d'abattage des arbres en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) et le nouveau règlement de protection des arbres prévus dans le préavis N° 77-2020.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Dépôt du postulat Suzanne Sisto-Zoller et Verena Berseth intitulé « Préserver le patrimoine bâti »

*Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Monsieur le Municipal,*

*Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Conclusion : Nous demandons :

1. *L'introduction de la préservation du patrimoine bâti dans le plan d'affectation communal (PACOM) en préparation.*
2. *La suspension des autorisations de démolir tant que le PACom n'a pas été adopté.*

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Dépôt de la motion Elodie Golaz Grilli et Suzanne Sisto-Zoller intitulée « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens »

*Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Monsieur le Municipal,
Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Conclusion : Nous demandons que la Commission culturelle reçoive comme mandat de veiller à la conservation des œuvres d'art et des biens culturels de Renens.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Interpellation intitulée « Nos arbres, notre Ville et le tram »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et chers collègues,*

En 2016, le Conseil communal de Renens votait en faveur du préavis N° 104-2016 Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens Requalification de l'avenue du 14-Avril Collecteurs et travaux connexes.

Après l'acceptation de ce préavis, le Conseil communal et la population ont été informés des suites du projet via Renens en mouvement.

Il y a peu, la Commission des pétitions, un membre de la Municipalité et deux chefs de service ont reçu des pétitionnaires pour sauver les arbres à Renens.

Lors de cette séance nous n'avons pas pu obtenir avec précision les informations concernant l'abattage des arbres, des talus et espaces verts sur le tronçon du TRAM ainsi que ce qui sera replanté et où. Ces informations ne figurent pas non plus dans le préavis N° 104-2016.

Cette interpellation pose donc les questions suivantes :

- *Existe-t-il un document, un plan qui indique quels arbres, talus, espaces verts, seront supprimés sur le tronçon du TRAM et sur l'avenue du 14-avril ?*
- *Quels arbres, espaces verts seront replantés et à quels emplacements ?*
- *Si un tel document/plan n'existe plan pourrait-il être créé pour mieux informer la population sur ces changements ?*

Merci pour votre attention.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Madame la Conseillère,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'étais présente, avec vous, pour recevoir les pétitionnaires, et je peux peut-être répondre à votre interpellation de la façon suivante :

Le document qui fait foi est le document qui a été mis à l'enquête en 2012 pour l'obtention du permis de construire, lequel a été délivré.

Ce plan existe, il a été présenté, notamment lors de la séance de Commission.

Il est vrai qu'à l'époque nous étions peut-être moins sensibles à la question des arbres qui allaient tomber, mais néanmoins cela avait été discuté parce que la Municipalité d'alors s'était battue pour ressortir avec un bilan positif de ce grand projet de tram qui allait nous permettre de proposer des transports publics performants et requalifier des villes.

En effet, le bilan était positif quant au nombre d'arbres qui devait être abattu versus le nombre d'arbres qui allait être replanté, et cela, je me souviens que, collectivement, nous étions plutôt fiers de cette situation.

La sensibilité a changé, c'est vrai et vous avez d'ailleurs ce soir un préavis qui va nous permettre, si vous l'acceptez lors de la prochaine séance du Conseil communal, d'aller au-delà. Il va falloir accepter le fait que des arbres vont être abattus, le tracé du tram passant à cet endroit. Néanmoins, ces arbres seront non seulement compensés, mais il y en aura plus dans le projet du tram et la Ville en fait encore un tout petit peu plus.

Nous allons répondre d'une façon assez exhaustive aux pétitionnaires et vous serez informés de la même manière, de même qu'une information publique sera transmise parce qu'il est vrai qu'il va y avoir un moment difficile. En effet, une centaine d'arbres, ou même un petit peu plus vont devoir être abattus ces prochains temps pour permettre la réalisation du tram. Comme dit les routes seront requalifiées, les arbres seront replantés, ce projet a été accepté tel quel et a reçu son permis. Toutefois, nous allons informer, parce qu'il est toujours préférable d'être informé en amont plutôt que d'être mis devant le fait accompli et votre incitation nous y pousse également.

J'aimerais ajouter que nous avons aussi mis sur pied un centre d'accueil d'information, le médiateur du tram, lors des permanences, peut expliquer ce qui se passe quotidiennement. Entreprendre des infrastructures de ce type demande des modifications dans l'espace, c'est vrai, mais au final nous aurons un axe de transport performant et plus d'arbres qu'aujourd'hui.

Avec cela, j'estime avoir répondu à votre interpellation, sachant que d'autres informations suivront par rapport à la pétition déposée.

○ **M. Reza Safai, Fourmi rouge**

Est-ce que dans le rapport vous pouvez mentionner, voire estimer, par l'intermédiaire de vos experts :

- *Si vous coupez un arbre qui a 50 ans, quelle émission de CO₂ il protégeait, quelle ombre il propageait, quels oiseaux ils hébergeaient, versus le rapport avec un arbre âgé de 5 ans ?*
- *Si ce n'est pas la même chose, pour un arbre d'un certain âge, combien d'arbres d'un autre âge il faudrait replanter pour compenser ?*

Je vous serai reconnaissant de nous donner ces informations, parce que de dire on coupe un arbre et à la place nous en mettons un autre, n'ayant pas la même taille, le même âge, le même feuillage, le même ombrage, etc... c'est un peu arbitraire.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Le bilan, nous ne l'avons pas, nous pourrions peut-être l'étudier dans le cadre du futur préavis que vous avez sur vos tables. Toutefois, ce que j'aimerais dire clairement c'est que réglementairement, oui il est prévu de faire de cette façon. Un arbre, dit protégé, selon notre règlement, devra être remplacé.

Dans le cadre du projet du tram, nous avons prévu d'en compenser plus, avec des arbres de qualité supérieure. Par exemple, sur le mail du Marché, ce seront 16 platanes qui vont avoir une hauteur et une envergure qui sont toutes différentes de ce que nous avons aujourd'hui. Cela va vraiment couvrir l'ensemble de l'espace et apporter toute la fraîcheur souhaitée.

Mais, j'aimerais vous dire que ce qui a été soumis à enquête, nous l'avons collectivement accepté, et aujourd'hui, dans la mesure où les sensibilités sont différentes, jour après jour, pendant le chantier, les ingénieurs regardent chaque fois s'ils peuvent en garder un, et s'il y a une possibilité d'arranger les choses, ils le font. Nous faisons tout notre possible pour avoir un bilan des plus positif à la fin de ce grand projet d'agglomération qui va permettre un véritable transfert modal.

Question bilan CO₂, amener un tram en ville est un bilan plus que positif puisqu'il permet véritablement d'offrir un service de transport performant, des plus durable possible permettant de remplacer de nombreux voyages en voiture ou, voir même, en bus thermique.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Pour compléter la réponse de Mme Tinetta Maystre : Il est vrai que lorsque nous remplaçons un vieil arbre par un jeune arbre, les services écosystémiques rendus ne sont immédiatement pas les mêmes, c'est évident que cela prend un certain temps pour que le nouvel arbre puisse rendre, notamment, la même ombre. Néanmoins, le fait que nous plantions de nouveaux arbres dans de bonnes conditions, dans des endroits appropriés, est aussi extrêmement important. Cette réflexion est actuellement la nôtre.

Vous dire qu'avec le préavis N° 90-2021 que nous déposons ce soir, proposant 400 arbres supplémentaires, est soumis à une réflexion que nous avons menée : nous n'allons pas forcément replanter exactement le même nombre d'arbres aux mêmes endroits, là où étaient les anciens arbres, mais plutôt dans les meilleurs endroits de la Ville. Là où ces arbres pourront se développer au mieux et apporter la meilleure ombre, la meilleure fraîcheur et tous les autres services qu'ils rendent à la population.

Il ne faut donc pas simplement vous focaliser sur l'emplacement de l'arbre qui vient de tomber qui n'est pas forcément le meilleur emplacement pour replanter le suivant. Des arbres, nous allons en replanter dans les années à venir, vous en avez la preuve ce soir avec le dépôt du préavis N° 90-2021.

S'agissant des arbres qui seront abattus sur le trajet du tram, le bilan montre que nous allons replanter 28 arbres de plus que le nombre actuel.

Nous sommes sensibles à cette thématique et tentons à faire au mieux.

- **M. Richard Neal, PSR**

Monsieur le Président,

Juste une précision en tant que Président de la Commission des pétitions.

Pour les pétitionnaires qui sont en train de nous regarder, je ne vous ai pas oublié, simplement du au préavis important N° 85-2021, je n'ai pas pu terminer le rapport de la réunion, celui-ci sera présenté lors de la séance du Conseil communal du mois de juin.

- **M. Mehmet Korkmaz, Fourmi rouge**
Interpellation intitulée « Parc du Ranch »

*Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Monsieur le Municipal,
Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Le Parc du Ranch est un endroit sympathique à la lisière du Bois du Caudray, juste derrière le quartier de la piscine.

La fontaine est arrêtée, la table est inutilisable.

Le beau temps arrivé, il serait important de remettre en ordre ce petit coin pour permettre des pique-niques en famille.

La Municipalité entend-elle remettre en état les installations du Parc du Ranch ?

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Je ne vais pas pouvoir vous répondre directement ce soir, parce qu'il faut au préalable que nous allions voir sur place pourquoi ces équipements ne fonctionnent plus. De ce fait, je vous répondrai, avec plaisir, lors de la séance du Conseil communal du mois de juin.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Interpellation relative aux automates à billets des tl

Monsieur le Président,

Je m'adresse tout spécialement à notre représentante aux tl.

Les Verts et beaucoup d'autres gens sensés nous disaient d'utiliser les transports publics.

Mais d'autre part, les tl nous annoncent un nouveau vandalisme, ils vont arracher les automates à billets. Ont-ils pensé aux personnes âgées, aux handicapés, etc. Ces personnes prennent beaucoup le bus, et si elles ne sont pas les heureuses propriétaires d'un téléphone portable, plutôt récent, elles doivent acheter une carte ou un abonnement qu'elles doivent ensuite présenter à un appareil à l'intérieur du bus.

Si vous avez un sac, une canne, quand vous arrivez avec peine à atteindre l'appareil, il vous faudrait une 3^{ème} main pour composer votre carte. C'est à ce moment que le bus démarre, et vous vous retrouvez par terre.

Je vous demande, Madame la Municipale, de transmettre au Comité directeur des tl nos soucis et de penser aux personnes âgées et à celles qui ont de la peine à marcher, en laissant en place les automates qui fonctionnent bien. C'est un gaspillage immense que de

démolir ces machines. Et personne, mieux que vous, peut comprendre cela. Je compte sur vous, Madame la Municipale, ainsi que sur notre Municipalité.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Mme Tinetta Maystre est Présidente du Conseil d'administration des tl, mais c'est le Canton qui l'a nommée. Pour la Ville de Renens, j'en suis le représentant, raison pour laquelle je prends la parole.

J'ai ici quelques éléments de réponse. Effectivement les habitudes de la clientèle ont beaucoup changé depuis quelques années ; l'usage du numérique a transformé les coutumes d'achat des consommateurs et, pour accompagner cette évolution, des produits sont constamment proposés au travers des canaux digitaux.

Toutefois s'agissant des billets tl, il est possible d'acheter un billet par SMS, et ce même avec un téléphone portable des plus anciens, via l'application tl et « fairtiq ».

Les tl réfléchissent à mieux répondre aux besoins des usagers et en tenant compte du fait que les billets sont honorés en très grande majorité en dehors de distributeurs.

Sur les 600 machines disposées sur l'agglomération lausannoise, 300 d'entre elles émettent en moyenne moins de 8 billets par jour ; pour 100 d'entre elles se sont moins d'un billet quotidien.

Dans cette optique, la volonté est de réfléchir à la pertinence d'investir des moyens importants pour maintenir un automate émettant si peu de billets et une réflexion avec les communes sont ouverts à ce sujet. De ce fait, la Ville de Renens ne manquera pas de relayer votre préoccupation, laquelle est également présente auprès des membres du Conseil d'administration. Nous recherchons les meilleurs moyens et nous pensons que pour certaines personnes passer par un abonnement à 10 billets, course qui serait validée dans le compartiment, avec un chauffeur attentif, pourrait être une alternative au rachat de machines qui coûtent plusieurs milliers de francs.

Donc la réflexion est en cours, votre préoccupation sera relayée, sachant qu'au Conseil d'administration des tl de très nombreuses communes sont représentées et que la Ville de Renens n'est pas seule à décider.

○ Mme Verena Berseth, Fourmi rouge

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse, mais j'espère quand même que vous tiendrez compte de ce que je vous ai demandé dans vos discussions futures lors du Conseil de direction des tl.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je m'engage à relayer cette information au prochain Conseil de direction des tl qui aura lieu dans quelques semaines.

J'espère avoir répondu à votre interpellation ce soir. Les tl communiqueront sur la suite qui sera donnée à la thématique de l'accès aux billets par moyens électroniques et/ou par cartes d'abonnement et/ou par distributeurs.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Interpellation intitulée « Jusqu'ici tout va bien. Jusqu'ici tout va bien. Et nous à Renens, on va comment ? »

Si l'ensemble de notre société est touchée par la crise actuelle, certains d'entre nous sont plus particulièrement impactés financièrement. Les indépendants, mais également leurs employés qui doivent se contenter de 80% de leurs salaires depuis des mois, dans des secteurs d'activités où les revenus ne sont généralement pas à la base des plus élevés.

Alors que nous entrevoyons peut-être – nous l'espérons tous – le bout du tunnel de la pandémie, il est temps de prendre le pouls de notre population, par le biais de données concrètes et objectives. J'ai ainsi plusieurs questions :

- *Quelle est l'évolution ces dernières années (2020 inclus) des bénéficiaires avec ou sans activité lucrative du revenu d'insertion (RI) pour la ville de Renens plus particulièrement les chiffres pour le canton de Vaud sont disponibles sur <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/statistique/statistiques-par-domaine/13-protection-sociale/prestations-sociales/#c2069980>?*
- *Quelle est l'évolution ces dernières années (2020 inclus) des bénéficiaires des Mesures d'insertion sociale (MIS) conventionnées et individualisées ? Les chiffres renonais pour 2019 sont disponibles sur <https://arasol.ch/storage/app/media/rapport-dactivite-2019.pdf>, p. 11.*
- *Quelle est l'évolution ces dernières années (2020 inclus) des dossiers ouverts à la Caisse de compensation, par catégories d'ayants droit ? <https://arasol.ch/storage/app/media/rapport-dactivite-2019.pdf>, p. 22.*
- *Finalement, quelle est l'évolution ces dernières années (2021 inclus) du Fonds communal des activités sociales 9233.1000 ? Ce fonds est-il suffisamment doté au vu de la situation actuelle ? Quelles catégories de bénéficiaires ont-ils demandé/bénéficié de ces aides ? Quels sont les besoins particuliers (et leur évolution) émergeant des dossiers en cours et traités ?*

Merci d'avance pour ces informations.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vais prendre le temps de vous répondre, car je pense que ce sont des données importantes que je vais devoir collecter à différents endroits.

S'agissant de la 3^{ème} question, vous trouverez les informations dans le rapport de gestion 2020, ainsi que les années précédentes.

Pour le reste je reviendrai à la séance du Conseil communal du mois de juin ou à la suivante.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**
Question relative aux toilettes accueillantes

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

En 2016, une action de la Municipalité pour laquelle notre Ville était prise en exemple voyait le jour « Les toilettes accueillantes ».

Mes questions :

- Qu'en est-il aujourd'hui ?
- La liste, qui date de septembre 2020, est-elle toujours d'actualité ou ce projet est-il en « stand-by » suite à la pandémie ?

Merci.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Je reviendrai volontiers lors de la prochaine séance du Conseil communal afin de vous communiquer les chiffres exacts d'établissements qui poursuivent avec « les toilettes accueillantes ». Évidemment tant que les restaurants étaient fermés, il est sûr que « les toilettes accueillantes » étaient également fermées.

Ce que je peux vous dire c'est qu'à ce jour, je n'ai pas entendu que des établissements, aujourd'hui toujours ouverts, souhaitent ne plus participer à ce projet.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Question relative à des dédommagements possibles suite aux travaux pour les commerces

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Au mois de mars de cette année, la Municipalité a envoyé une lettre pour une aide financière aux entreprises et aux indépendants.

La Municipalité a-t-elle prévu de verser un dédommagement aux petits commerçants et artisans installés au bord de l'avenue du 14-Avril qui, en plus de la Covid, ont perdu des clients à cause des nuisances occasionnées par le chantier (les travaux, bruit, poussières) devant leurs magasins ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

M. Ali Korkmaz, je vous remercie pour cette question.

Très vite, vous avez validé à l'unanimité le préavis N° 81-2021 « Promotion économique – Aide financière d'un montant de CHF 1.5 million destinée aux entreprises se trouvant en grande précarité financière suite à la crise du Coronavirus et aux mesures sanitaires successives appliquées depuis mars 2020 ». L'étude des aides est maintenant en cours, la Commission fait un travail énorme d'octroi de montants conséquents dans le cadre de directives extrêmement bien précises.

Tous les commerçants qui sont éligibles peuvent postuler pour ces aides.

S'agissant de dédommagement de commerçants se trouvant à proximité des axes de transports sur lesquels nous entreprenons de longue date des travaux, destinés dans le futur à améliorer les accès à ces commerces ainsi que leur confort (un tram étant moins générateur de nuisances) nous n'avons pas prévu d'indemnités.

Par contre, nous sommes à l'écoute de leurs besoins. Pour ce faire la structure Tram a engagé un médiateur qui est volontiers à l'écoute de ces commerces. Ses tâches sont notamment d'atténuer les nuisances, de mettre en place des mesures simples afin qu'il y ait moins de poussière, moins de bruit et la planification des gros travaux à certaines heures.

○ **M. Ali Korkmaz, PSR**

Je vous remercie M. le Syndic pour cette réponse. Par la même occasion, je souhaite aussi partager un autre sentiment. J'ai constaté sur les lieux que les personnes âgées ont de la peine à se déplacer, ils se perdent des fois pour traverser et cela serait donc bien de faciliter les accès aux passages piétons pendant ces travaux.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous remercie pour ce retour que nous allons transmettre aux personnes chargées d'emmener le projet du tram.

Dire aussi que nous sommes au début de nos activités, les collaborateurs sont maintenant là et nous allons pouvoir soigner plus la communication. Il est dans notre volonté d'accompagner ces travaux générant des nuisances, qui pour certaines peuvent être atténuées, mais pour d'autres il faudra malheureusement s'en accommoder

● **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Question relative aux Pavillons des Corbettes

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Il y a quelques mois une partie de la cour des Pavillons des Corbettes a été dégrappée pour voir naître un potager.

Suite à ces travaux, des déchets ont été laissés dans la cour, ce qui peut être un danger pour ses usagers, notamment pour les enfants.

Mes questions sont les suivantes :

- *Pourquoi de tels déchets sont-ils entreposés tels quels dans la cour ?*
- *Connait-on ou non les teneurs en substances nocives diverses de ces déchets ? (HAP - hydrocarbures aromatiques polycycliques-, que nous retrouvons dans les revêtements bitumeux, de l'amiante et autres).*

Merci.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je vous propose que nous vous répondions lors de la prochaine séance du Conseil communal. En effet, je ne savais pas qu'il y avait des déchets entreposés.

Je sais qu'il y avait des constructions souhaitées, qui étaient des amoncellements de morceaux déconstruits, avec une volonté derrière, celle de permettre de la biodiversité, il y a des fois des lézards qui s'y cachent, mais à vérifier. Honnêtement, je n'en sais pas plus.

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

J'ai des photos, mais je n'ai malheureusement pas eu le temps de les transmettre afin que celles-ci soient affichées sur l'écran géant, toutefois il est assez flagrant de constater que cela n'a pas l'air de servir d'habitat aux petits lézards.

- **M. Naïm Smakiqi, PSR**
Question relative à la Buvette du FC Renens

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La buvette est toujours fermée, alors que dans toutes les autres communes les buvettes sont ouvertes pour des cafés ou des sandwiches à emporter.

J'ai posé la question à plusieurs personnes et il m'a été répondu que c'est la Commune qui l'a décidé ainsi. J'aurais donc voulu avoir plus de renseignements. Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Le FC Renens a dû respecter les consignes édictées par la Confédération et le Canton en matière d'accès aux terrains et à certains moments les terrains n'étaient accessibles qu'aux enfants. Les parents devaient, quant à eux, rester à l'extérieur des terrains. De ce fait, le FC Renens a respecté scrupuleusement ce que leur a imposé l'Association cantonale vaudoise de football et la buvette n'était pas accessible pour ces raisons.

Maintenant, les consignes changent et nous espérons aussi que les parents pourront aller plus près des terrains et qu'ils pourront se réunir autour de la buvette.

- **M. Naïm Smakiqi, PSR**

Je répète juste ce que je viens de dire, à savoir que dans toutes les autres communes (à Lausanne cela fait déjà longtemps qu'il est possible de prendre des cafés) les buvettes étaient accessibles sauf à Renens.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Mes informations sont récentes et étant donné que vous insistez sur cette thématique, je me propose de vous répondre lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Mes informations étaient qu'effectivement les règles étaient respectées par le FC Renens en conformité avec les règles édictées par le Canton. Peut-être me suis-je trompé, je ne le pense pas, mais il est entendu que je vais vérifier.

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**
Question relative aux nouveaux horodateurs du parking de l'Hôtel-de-Ville et au code QR pour les amendes

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Comme j'apprécie beaucoup M. Olivier Golaz, je me permets de poser la question suivante.

Lors de la première séance de la COFIN pour l'étude des comptes, j'étais en retard ; en arrivant sur le parking de l'Hôtel-de-Ville, j'ai constaté, à ma grande surprise, que les horodateurs avaient été changés.

Ces nouveaux appareils demandent les numéros de plaque et non plus des numéros de place, et au moment de payer, j'ai constaté que l'horodateur ne rend pas la monnaie. N'ayant pas la monnaie nécessaire, et comme j'étais en retard, j'ai pris un risque et j'ai été amendé ; cela est de ma faute et j'accepte.

Néanmoins, j'ai trouvé sur mon pare-brise une petite feuille avec un QR code. Bien que je connaisse un peu l'informatique, je suis allé sur mon e-banking et ai utilisé l'application qui permet de payer avec un code QR.

Malheureusement, le code QR n'était pas lisible, alors j'ai essayé de regarder et ai trouvé une adresse URL à laquelle je me suis connecté. Toutefois, par ce lien, le seul moyen de paiement proposé est une carte de crédit. Comme je ne suis pas d'accord avec ce mode, j'ai tenté de trouver en moyen de commander un bulletin de versement (BV), toutefois pour ce faire je devais répondre à une vingtaine de questions... tout cela pour recevoir un BV ?

Entre-temps, je me suis renseigné et ai été informé que si je ne payais pas, je recevrais automatiquement, après un mois, un BV sans pénalité.

Mes questions sont :

- *Pourquoi les horodateurs ne rendent-ils pas la monnaie ?*
- *Pourquoi faire difficile quand on peut faire simple ?*
- *Pourquoi ne pas avoir conservé le système de BV sur les parebrises de voitures ?*

Merci et désolé si je vous taquine un peu.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Je vous remercie M. Reza Safaï pour vos diverses questions.

Je ne peux malheureusement pas vous répondre concrètement ce soir sur ces diverses manières de paiement des amendes.

Il est vrai qu'il y a eu un changement pour des technologies nouvelles. En tout cas ce qui est sûr c'est que l'information a été diffusée, notamment via le Carrefour Infos.

Par contre ce que nous pourrions faire c'est de demander à ce qu'une personne puisse vous aider à configurer votre appareil de téléphone pour pouvoir vous enregistrer et ainsi pouvoir payer directement.

Je reviendrai toutefois vers vous, avec des réponses, lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
Intervention relative au système de vote électronique

Monsieur le Président,

Je regrette que nous n'ayons pas été informés que ce soir aurait lieu un test de vote électronique ; cela aurait pu être mentionné sur la convocation.

À l'heure où la pandémie semble s'atténuer et du fait que nous allons bientôt pouvoir ne plus devoir nous cacher derrière nos masques, je rassure ceux pour qui la transition serait difficile, que si le système de vote électronique devait perdurer nous pourrions continuer à nous cacher derrière notre boîtier.

Je m'étonne que, pour une présidence verte, il ait été choisi de faire ceci que je ne trouve pas très écologique.

Réponse de M. le Président

Merci Mme la Conseillère,

Ce test a été discuté lors de la séance du Bureau du 20 avril 2021. Tous les partis sont représentés par au moins un membre au sein du Bureau élargi, lesquels reçoivent les procès-verbaux.

Il était mentionné que si la séance de ce soir ne pouvait se tenir au Parlement, ce qui est le cas vu que nous sommes ici, un test aurait lieu.

C'est exactement la même chose que pour la CRI, tous les membres sont informés, si cela ne « redescend » pas...

Je le voyais plus comme une surprise de vous proposer ce test de vote électronique. Sachez qu'un nouveau test, avec un nouveau système, est prévu pour la séance du 24 juin 2021 ; comme cela vous êtes avisé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, cède la parole à M. le Syndic

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous vous avons apporté un cadeau, également offert aux premières personnes ayant traversé la Passerelle « Rayon Vert ». Il s'agit de chocolat avec notamment une explication sur les deux jeux de pistes qui créés pour faire vous visiter la passerelle en la mettant en lien avec le quartier et les richesses de la région.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 24 juin 2021 à 19h00**

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h42.

Le Président

La Secrétaire

Jonas Kocher

Yvette Charlet